

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences financières et comptabilité

Spécialité : COMPTABILITE ET FINANCE

Thème :

LES APPORTS DU SYSTEME COMPTABLE FINANCIER À LA QUALITE DE L'INFORMATION FINANCIERE DES ENTREPRISE EN ALGERIE.

CAS : GROUPE SAIDAL SPA.

Elaboré par :

ABBAS Youcef

Encadre par :

BELKACEMI Ali

Lieu du stage : Groupe SAIDAL - Unité Commerciale El Harrach Alger.

Période de stage : Du 29/03/2016 au 30/04/2016.

DEDICACES

Je dédie ce travail à mes parents

Et à ma petite secoure

Et à hanaa

REMERCIEMENTS

Je remercie mon encadreur Mr. BELKACEMI Ali,

ET Mr. IHADDADEN, Mr. MOKRANI

Hanaa brahimi, Mahmoudi el fouad, lilmane mohmed amir

Sommaire

Liste des tableaux	I
Liste des figures.....	II
Résumé.....	III
Introduction générale.....	A
CHAPITRE 1 : Le système comptable financier	
SECTION I : L'environnement comptable international	2
I.1.) Contexte comptable international.....	2
I.2) Les normes comptables internationales IAS/IFRS.....	3
I.3) Les caractéristiques du référentiel IAS/IFRS.....	6
SECTION II : Présentation du système comptable financier Algérien.....	8
II.1) Nécessité d'une réforme comptable en Algérie.....	8
II.2) Le cadre conceptuel du système comptable financier.....	9
II.3) Organisation de la comptabilité.....	15
SECTION III : La comptabilisation et l'évaluation dans le SCF.....	17
III.1) Les principes généraux de comptabilisation et d'évaluation du SCF.....	17
III.2) Règles spécifiques d'évaluations et comptabilisations.....	22
III.3) La Consolidation des comptes.....	28
CHAPITRE 2 : L'information financière	
SECTION I : Le système d'information comptable et financier.....	34
I.1) Définition de l'information.....	34
I.2) Le système d'information comptable et financier.....	35
I.3) Les effets des normes IAS/IFRS sur le système d'information comptable.....	41
SECTION II : Le contrôle interne.....	43
II.1) Définition du contrôle interne	43
II.2) Les caractéristiques du contrôle interne.....	43
II.3) Objectifs du contrôle interne.....	44
II.4) Les Acteurs du contrôle interne.....	46
II.5) Les méthodes d'évaluation du système de contrôle interne.....	48
II.6) Les processus d'élaboration de l'information financière.....	49
SECTION III : L'information financière dans le SCF.....	51
III.1) Présentation des états financiers.....	51

III.2) Définition et objectifs des états financiers.....	51
III.3) Contenu des états financiers.....	53
III.4) Les états financiers consolidés.....	59
III.5) Les destinataires des états financiers et leurs besoins d'informations.....	61

CHAPITRE 3 : Etude du cas pratique du Groupe SAIDAL

SECTION 1 : Présentation du groupe SAIDAL.....	67
I.1) Présentation de l'entreprise.....	67
I.2) Mission du Groupe SAIDAL.....	69
I.3) Les activités du Groupe SAIDAL.....	69
I.4) Organisation du groupe SAIDAL.....	70
Section II : Présentation de la méthodologie de recherche.....	77
II.1) La méthode utilisée.....	77
II.2) L'échantillon de l'étude.....	77
II.3) La conception et le contenu du questionnaire.....	77
Section 03 : Les résultats de l'enquête	80
III.1) Présentation des résultats	80
III.2) Commentaire des résultats	88
CONCLUSION GENERALE.....	I

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

Résumé

L'information financière communiquée par les entreprises, élément essentiel d'évaluation sur le marché, et fait l'objet d'attention particulière de la part des parties prenantes de l'environnement économique et les actionnaires de l'entreprise, qui s'attendent à ce que l'information soit représentative de la réalité économique de l'entité.

Notre mémoire traite l'apport du système comptable financier (SCF) à la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et l'intelligibilité de l'information financière, que nous avons mis en évidence à travers les principaux changements introduits par le SCF en matière de règles d'évaluation et de comptabilisations, ainsi qu'en matière de présentation des états financiers. Sur le plan pratique, nous avons effectué une étude qualitative au sein du groupe SAIDAL.

Une étude sur forme d'enquête effectuée au près des membres du personnel du groupe SAIDAL afin de les interroger sur de vu sur la qualité de l'information financière proposée par les états financiers du système comptable financier.

Les mots clé : la juste valeur, la fiabilité, la pertinence, la comparabilité, l'intelligibilité.

ملخص

المعلومة المالية المنبثقة من طرف المؤسسات، هي العنصر الأساسي للتقييم في السوق، وتحظى بمتابعة خاصة من طرف الأطراف الفاعلة للمحيط الاقتصادي و المساهمين في المؤسسة، و مرادهم إن تكون المعلومة المالية المقدمة معبرة عن الحالة الاقتصادية للمؤسسة.

مذكرتنا تعالج مساهمة النظام المالي المحاسبي في إصدار معلومة مالية في محله، و موثوقة وقابلة للمقارنة و مفهومة. ولقد قمنا بذلك عن طريق إظهار التغيرات الأساسية التي طرأت على قوانين التقييم والتسجيل المحاسبي. و تقديم القوائم المالية.

أما في ما يخص الجانب التطبيقي، لقد أنجزنا دراسة نوعية في مجمع صيدال. هذه الدراسة كانت على شكل سبر آراء الموظفين بخصوص وجهة نظرهم حول نوعية المعلومة المالية المقدمة في القوائم المالية في النظام المحاسبي الجديد.

Liste des tableaux des figures et des abréviations

Liste des tableaux :

Tableau n1 : Les principes fondamentaux du SCF.....	P11
Tableau n2 : Le contenu du bilan financier.....	P53
Tableau n3 : Les différents besoins en information des utilisateurs.....	P62
Tableau n4 : Les métiers du Groupe SAIDAL par activité.....	P69
Tableau n5 : Les principales faiblesses du PCN.....	P81
Tableau n6 : Les forces du SCF.....	P82
Tableau n7 : L'évaluation a juste valeur.....	P83
Tableau n8 : Les caractéristiques qualitatives de l'information financière.....	P84
Tableau n9 : Les obstacles que rencontre l'application du SCF.....	P85
Tableau n10 : Les raisons qui poussent les employées a consulté le rapport du conseil d'administration.....	P86
Tableau n11 : La qualité de l'information financière fournie par les états financiers.....	P87

Liste des figures :

Figure n1 : L'expérience des membres de la DFC et l'audit interne a SAIDAL.....	P80
Figure n2 : Les principales faiblesses du PCN.....	P81
Figure n3 : Les forces du SCF.....	P82
Figure n4 : L'évaluation a juste valeur.....	P83
Figure n5 : Les caractéristiques qualitatives de l'information financière.....	P84
Figure n6 : Les obstacles que rencontre l'application du SCF.....	P85
Figure n7 : Les années d'expériences des membres du personnel de l'UCC de SAIDAL...	P86
Figure n8 : les raisons qui poussent les employées à consulter le rapport du conseil d'administration.....	P87
Figure n9 : La qualité de l'information financière fournie par les états financiers.....	P89

Liste des abréviations :

AICPA: American Institute of Certified Public Accountant

FASB: Financial Accounting Standards Board

IAS: International Accounting Standards

IFRS: International Financial Reporting Standards

IOSCO: international organization of securities commissions organism

SCF: Système Comptable Financier

SFAS: Statements Financial Accounting Standards

PCN: Plan Comptable National

Introduction générale

Introduction générale

Dans une économie libérale, la communication financière est indispensable pour les entreprises. Sous la pression de divers acteurs (marchés financier, l'état, les consommateurs, les salariés ...), les entreprises sont tenues de produire une information fiable afin de se conformer aux souhaits des acteurs du marché dans lequel elles évoluent, notamment en matière de financement.

Parmi les modes de financement externes, nous citons la Bourse qui est considérée comme le lieu d'échanges des capitaux, où les investisseurs ont toujours besoin d'informations comptables et financières fiables et pertinentes. Sachant que la majorité des pays telles que l'Algérie a toujours été doté d'un système comptable national; qui n'est pas en conformité avec les normes internationales. En outre, un investisseur est amené à analyser des états financiers d'une firme située dans un pays différent du sien, cela peut par conséquent créer des disparités en matière d'interprétation des données entraînant des coûts à supporter.

Aussi la création d'un système comptable international ou au moins l'harmonisation des systèmes peut diminuer ces coûts, et améliorer la comparabilité des états financiers.

Les normes IFRS ont pour objectif l'harmonisation de l'information financière, c'est pourquoi leur appellation a été changée en 2001. La comptabilité est, désormais, appelée comptabilité financière. Cette dernière est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et de la trésorerie de l'entité à la fin de l'exercice.

La comptabilité financière est un instrument permettant d'établir les états financiers qui contiennent des informations fidèles. Elle permet les prises de décisions et la comparaison des performances des entreprises à l'échelle internationale. Cette comptabilité satisfait, donc, des besoins des différents agents économiques tant nationaux qu'étrangers.

L'adoption d'un système comptable universel est devenue une étape très importante, à cause de l'ouverture de l'économie Algérienne caractérisée par le nombre croissant des multinationales. La divergence entre les systèmes comptables rend le langage financier hétérogène, ce qui implique le manque de transparence des comptes et une faible qualité de l'information, ainsi qu'une déficience des marchés financiers.

Pour s'adapter aux évolutions économiques ayant lieu au niveau international, l'Algérie a entamé une série de réformes, notamment, la loi 90-10 visant principalement le passage à l'économie de marché, la loi sur la privatisation ainsi que d'autres mesures visant l'ouverture de notre économie. En matière de comptabilité, ces réformes ont incité voire même ont obligé les autorités publiques algériennes de réformer leur ancien référentiel comptable (P.C.N.) par un nouveau référentiel, en l'occurrence, le Système Comptable Financier (S.C.F.). L'organisme chargé de cette réforme est le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.).

Le projet du SCF algérien qui s'inspire des normes internationales IAS/IFRS, a été élaboré en 2001 par un groupe de travail composé de représentants du Conseil National de la Comptabilité algérien et des représentants de l'organisation d'experts-comptables et de Conseil National des Commissaires aux Comptes Français. Ce projet a été élaboré dans le cadre d'un programme financé par la Banque Mondiale.

Les entreprises en Algérie sont confronté à un déficit causé par la mondialisation et la concurrence internationale, elle doivent s'adapter aux nouvelles réalités économiques et se mettre à niveau pour faire face à ce déficit, le SCF est la pour y contribuer et amener les entreprises à adopter l'économie de marché, l'intérêt de cette étude est de constater l'apport du SCF dans cette démarche de transitions vers une économie plus libérale et ses contributions sur le plan pratique qui découle de son application, et non pas simplement sur le plan théorique, voir la réalité du terrain face aux espérances théoriques. Indices comptable (résultat, endettement, capital).

De cette situation découle l'apparition de nouvelle données, alors la maîtrise de l'information est devenue un facteur essentiel dans la réussite de toute organisation car c'est un paramètre stratégique dans le processus de gestion qu'elles doivent maîtriser à l'aide de leur système d'information, l'information est partout et multifonction elle favorise la prise de décision, elle est un vecteur de communication de l'entreprise avec son environnement et un élément de cohésion interne.

Ainsi que, le SCF prend en considération la majeure partie des normes existantes en matière des IFRS, ce qui constitue un choix d'avant-garde, puisqu'il reprend les aspects liés à la définition du cadre conceptuel, les règles générales et spécifiques d'évaluation et de comptabilisation et présentation des états financiers.

Comparer à la pratique du Plan Comptable National, les changements introduits par le nouveau système comptable financier porte sur l'utilisation de la notion de juste valeur, notamment la prise en compte des pertes des valeurs et des dépréciations ainsi que l'obligation d'établir des états de performances.

Ce qui nous conduit à poser la problématique suivante :

L'information financière dans le SCF répond-elle aux besoins des utilisateurs des états financiers ?

De cette question principale découle une série d'interrogations :

- Quels sont les changements apportés par le SCF par-rapport à l'ancien référentiel PCN ?
- Le SCF apport-il la fiabilité nécessaire pour donner une image fidèle des entreprises algériennes?
- Quelles sont les contributions du système comptable financier à l'amélioration de la qualité de l'information comptable et financière des entreprises en Algérie ?

La réponse aux questions posées à propos de l'objet de recherche peut se concrétiser à travers la proposition des hypothèses, mais aussi l'analyse et l'observation peuvent fournir une réponse.

- Hypothèse principale :

Le passage d'une comptabilité générale à une comptabilité financière permet de mieux renseigner sur la situation et la performance financière de l'entreprise, et ainsi répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers.

A cet effet, nous avons émet les propositions de recherches suivantes :

- Avec son cadre conceptuel et ses principes, Le SCF est conçu pour apporter la fiabilité et transparence aux comptes de l'entreprise ;
- Les changements que le SCF a apportés, notamment au niveau des règles d'évaluations permettent une estimation plus objective du patrimoine de l'entreprise ;
- Le SCF a apporté aussi des changements en matière de préparation et de présentation des états financiers, afin de produire une image fidèle de la situation financière de l'entreprise.

Notre objectif est procédé à une évaluation de la qualité de l'information financière produite par les états financiers du SCF.

Dans le but de répondre aux questions posées, nous avons subdivisé notre étude en deux parties, la première partie théorique qui se compose deux chapitres :

Le premier chapitre s'intitule « le système comptable financière », nous avons présenté le système comptable financier.

Le deuxième chapitre s'intitule « l'information financière », ce chapitre traite l'information financière fournie par les états financiers du **SCF**.

La deuxième partie constitue notre étude pratique, elle se compose d'un seul chapitre où nous avons procédé une étude qualitative à l'aide d'une enquête effectuée au sein du groupe SAIDAL.

Aujourd'hui, l'Algérie connaît une mutation profonde à la faveur d'une politique prudente d'ouverture de marché. Cette mutation a pour but de promouvoir l'investissement privé, national et étranger dans un nouveau paysage économique, et par conséquent, Elle pose en avant les besoins de la fiabilité de l'information financière pour l'aide à la prise de décision, la garantie et protection des capitaux.

Chapitre I

Le Système Comptable Financier

Introduction

Ce chapitre est composé de trois sections, il sera consacré en premier lieu, à la présentation de l'environnement comptable international et à l'appréciation de la nécessité de son harmonisation, en second lieu nous présenterons le Système Comptable Financier (SCF) algérien, enfin, il portera sur les principes de comptabilisations et d'évaluations que le SCF a adopté.

Ceci dit, la première section traitera de l'environnement comptable international, avec une présentation du contexte comptable international d'une part, du référentiel *IAS/IFRS* et de son application dans le monde d'autre part.

La deuxième section sera consacrée à la présentation du système comptable algérien, de la nécessité de la réformer l'ancien référentiel PCN, au cadre conceptuel et à l'organisation de la comptabilité dans le Système Comptable Financier (SCF).

La troisième section quand à elle portera sur les règles de comptabilisations et d'évaluations préconisés par le SCF, ainsi que les règles et méthodes de consolidation adoptées par ce dernier.

Section 01 : L'environnement comptable international

Cette section sera consacrée à la fois à la présentation de l'environnement comptable international et à la normalisation en niveau international.

1. Contexte comptable international

Avant d'aborder la question de la normalisation comptable internationale qui s'impose de plus en plus à l'ensemble des pays du monde dans le cadre de la mondialisation des échanges économiques et financiers, il est utile, d'abord, de retracer l'historique de l'évolution de la comptabilité dans le monde.

1.1. Evolution de la comptabilité dans le monde

La comptabilité n'est plus le moyen de preuve ou de calcul de l'impôt sur le bénéfice qu'elle était, elle constitue aujourd'hui un des composantes principal du système d'information des entreprises.

En fait, les origines de la comptabilité remontent à la plus haute antiquité, mais c'est pendant le Moyen âge, en Italie, qu'elle se développa considérablement et ce, suite à la parution de l'ouvrage de Luca Pacioli « **Comptabilité en partie double** ». conçue initialement, comme un moyen d'organiser et de tenir à jour les sommes dues ou à recevoir, la nature et le cout des marchandises, la comptabilité s'est orientée peu à peu vers la production de document faisant apparaître les capitaux investis et les profits dégagés.

Pendant la première partie du 20^{ème} siècle, la comptabilité a commencé à se normaliser d'abord, aux Etats Unis et ce, suite aux travaux du, conseil de *l'Américain Association of public Accountants* qui représentait la profession comptable qui avait mis en place un comité chargé de définir les termes utilisé en comptabilité et en audit. Ensuite, la normalisation commence à apparaître, vingt ans plus tard, en Europe continentale, en Allemagne et en Belgique.

Durant la deuxième guerre mondiale, la comptabilité a profité des progrès techniques et des sciences de l'information, des technologies informatiques, et des méthodes quantitatives pour se développer davantage. Ainsi, deux modèles comptable sont alors apparut au grand jour :

- ✓ Le modèle anglo-saxon : qui s'appuie sur un ensemble de normes élaborées par des professionnels où les marchés financiers ont structuré la pensée en matière de pratiques comptables, les comptes publiés sont établis non pas dans un objectif fiscal

ou juridique, mais dans le but de transcrire une image fidèle de la réalité économique, destiné principalement pour les actionnaires.

✓ Le modèle continentale européen qui s'appuie sur des plans comptable édictés par les pouvoirs publics où la comptabilité a longuement été inspirée d'une vision patrimoniale de l'entreprise et qui s'est développé sous l'emprise de la fiscalité en matière d'évaluation et de présentation des informations¹.

1.2. La normalisation comptable internationale

Nous allons décrire l'environnement comptable dans le monde, en se penchant sur le cas des Etats-Unis puis celui de l'Europe. Avant cela nous proposons une définition de l'harmonisation comptable.

1.2.1. L'harmonisation comptable

Selon COLASSE « *l'harmonisation comptable se définit comme étant un processus institutionnel, ayant pour objectif de mettre en convergence les normes et les pratiques comptable nationales et par conséquent de faciliter la comparaison de états comptables produits par les entreprises de pays différents.*² »

L'harmonisation se distingue de la normalisation de fait que cette dernière a pour objet l'application des normes identiques dans le même espace géographique et vise à l'uniformité des pratiques comptables au sein de cette espace. L'harmonisation, au contraire, est censée autoriser une certaine diversité des pratiques comptables et vise seulement à établir des équivalences entre elles, elle est en principe moins contraignante que la normalisation. Cela dit, on peut aussi considérer que l'harmonisation est une forme atténuée de la normalisation et une première étape vers celle-ci.

1.2.2. La normalisation comptable aux Etats-Unis (USA)

Compte tenu de l'hétérogénéité des lois aux USA à cause du système fédéral qui donne une certaine autonomie aux Etats fédéral notamment en matière de fiscalité, les pouvoir publics ont créé des organismes professionnels à savoir *l' American Institute of Certified Public*

¹ Robert Obert, *pratique des normes IAS/IFRS*, Editions Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 2004, P 50.

² Bernard Colasse, *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Edition Economica, Paris, 2000, P 800.

Accountant (AICPA) et le Financial Accounting Standards Board (FASB), qui Constituent la source principale de la normalisation comptable aux USA¹. Ces derniers sont chargés entre autre :

- ✓ D'améliorer l'utilité de l'information financière en veillant à sa fiabilité et uniformité ;
- ✓ De tenir les normes à jour en prenant en considération les changements dans le monde des affaires et le contexte économique ;
- ✓ De considérer les insuffisances en matière d'information financière et tâcher d'y remédier;
- ✓ Aussi, Le **FASB** est chargé d'élaborer les **Generally Accepted Accounting** principales (US GAAP) qui regroupe un grand nombre de normes qui s'intitulent les **Statements Financial Accounting Standards (SFAS)**.

Par ailleurs, à préciser que dans Le système comptable Américain il n'existe pas de nomenclature des comptes applicable à toutes les entités.²

1.2.3. La normalisation en Europe continentale

La communauté européenne a crée en 1995 un organisme de normalisation pour soutenir les travaux de l'harmonisation internationale menés par *l'ISAC*. Car il n'existe pas clairement un normalisateur au niveau européen, dans la mesure où aucun organisme communautaire n'est chargé de l'élaboration des normes comptables.

A cet effet, le 17 mai 2000, *l'international organization of securities commissions* (IOSCO), organisme réunissant les commissions et les autorités de marchés de valeurs mobilières, des principaux pays a homologué le référentiel IFRS et recommandé à ses membres d'autoriser son utilisation.

En juin 2000, la commission européenne a émis une recommandation posant le principe du passage obligatoire aux normes comptables internationales pour les comptes consolidés des groupes cotés d'ici à 2005³.

¹ Peter Walton, *La comptabilité anglo-saxonne*, Edition la Découverte, Paris, 3^{ème} Edition, 2008, P 16.

² Pascal Barneto, *Normes IAS/IFRS Application aux états financiers*, Edition Dunod, Paris 2004, P 19.

³ Stephane Brun, *Guide d'Application des Normes IAS/IFRS*, Berti Edition, Alger 2011, P 35.

2. Les normes comptables internationales IAS/IFRS

Nous définirons d'abord la norme en générale puis nous présenterons les normes IAS/IFRS.

2.1. Définition de la norme

Les normes *sont* « *des accords documentés contenant des exigences ou autres critères précis destinés à être utilisés systématiquement en tant que règles, lignes directrices, pour assuré que l'activité, processus ou produit sont réalisés de manière conforme à satisfaire le besoins* »¹.

2.2. Les normes IAS/IFRS

Les normes *IAS/IFRS* traitent des principes de comptabilisation et d'évaluation ainsi que du contenu et des méthodes de présentation de l'information financière. Elles ont pour but de procurer à l'utilisateur des états financiers dont l'information qui s'y trouve est pertinente et fiable.

Le terme de référentiel *IFRS* représente donc les normes et interprétations adoptées par *l'IASB*², c'est-à-dire :

- ✓ Les normes comptables internationales (**dites IAS**) existant actuellement ;
- ✓ Les (nouvelles) normes internationales d'information financière (**IFRS**) ;
- ✓ Les interprétations s'y rapportant : interprétations du SIC et interprétations de **l'IFRIC** ;
- ✓ Les modifications ultérieures de ces normes et les interprétations s'y rapportant ;
- ✓ Les normes et interprétations s'y rapportant qui seront publiées ou adoptées à l'avenir par **l'IASB**.

Les 6 Points à retenir concernant les normes *IAS/IFRS* sont :

- ✓ Primauté du bilan sur le compte de résultat ;
- ✓ Introduction du concept de « **juste valeur** » ;
- ✓ Mesure de la perte de valeur et de la dépréciation des actifs ;

¹ Dictionnaire le petit Larousse 2008.

² L'IASB est organe international normalisateur crée en 2001, l'IASB est chargé de préparé et d'adopté les normes et d'harmonisé l'information financière, les normes concernent des lors toutes les communications financières, la comptabilité.

- ✓ Prééminence du fond sur la forme ;
- ✓ Application rétrospective ;
- ✓ Importance des notes annexes¹.

2.3. Les objectifs des normes IAS/IFRS

Les objectifs visés par l'adoption de ce référentiel sont multiples:

- ✓ Une Meilleure évaluation de la valeur réelle d'une entreprise ;
- ✓ Une Meilleure gestion des risques ;
- ✓ Amélioration de la comparabilité des résultats en termes de valeur, mais aussi de performance ;
- ✓ Augmentation de la transparence ;
- ✓ Amélioration de protection des investisseurs en leur donnant une meilleure visibilité sur les entreprises et leurs enjeux ;
- ✓ Faciliter les transactions et opérations transfrontalières par l'adoption de normes mondialement reconnues ;
- ✓ Préalable à l'unification des marchés des capitaux.

3. Les caractéristiques du référentiel IAS/IFRS

3.1. La prééminence du fond sur la forme

Il est nécessaire que les transactions et événements soient comptabilisés

Et présentés conformément à leurs substances et leurs réalités économiques et non pas seulement leurs formes juridiques.

3.2. La juste valeur

Signifie qu'une évaluation de la valeur réelle de chaque élément à chaque inventaire. Ceci se traduit concrètement par la recherche de dépréciation éventuelle (hors amortissement), et à prendre en compte dans l'estimation des biens figurant au bilan.

3.3. La priorité aux investisseurs financiers

Les investisseurs sont apporteurs de capitaux à risque de l'entreprise, la fourniture d'états financiers qui répondent à leurs besoins répondra également à la plupart des besoins des utilisateurs susceptibles d'être satisfaits pas les états financiers.

¹ STEOHANE Brun, op.cit., P 41.

3.4. Faveur à la comparaison

Les normes IAS/IFRS favorisent la comparaison dans le temps et dans l'espace entre les entreprises, à travers des Informations segmentées et comparatives, des retraitements rétrospectifs et de la limitation des options et des alternatives.

3.5. Primauté de la situation financière (Bilan)

Les normes IFRS favorisent le bilan par rapport au compte de résultat. On s'intéresse d'abords aux éléments d'actifs et de passifs. Ces derniers doivent être identifiés, évalués puis comptabilisé.

Section 02 : Présentation du système comptable financier Algérien

Dans la section qui suit on va présenter le SCF, ces principes fondamentaux et son organisation de la comptabilité, mais on se penchera d'abord sur la raison de son adoption en Algérie.

1. Nécessité d'une réforme comptable en Algérie

Pour mieux cerner la nécessité de la réforme comptable en Algérie, il y a de relaté les limites de l'ancien référentiel, en suite expliqué le contexte économique du pays.

1.1. Le plan comptable national et ses limites

Le PCN était depuis 1975 le référentiel comptable applicable en Algérie. Pendant de nombreuses années, le système comptable Algérien a été caractérisé par une faible activité. Le dispositif comptable de 1975, qui n'était pas particulièrement détaillé à l'origine, n'a donc pas pu se développer ni se préciser dans- la pratique. Il est resté finalement assez figé et comme la plupart des pays à économie planifiée.

Ces insuffisances sont principalement ressenties au niveau :

- ✓ Des principes comptables fondamentaux qui ne sont pas clairement exprimés ;
- ✓ Des concepts comptables qui ne sont pas définis, comme par exemple l'actif, le passif, les capitaux propres, les produit et charges. Le PCN ne précise pas non plus les conditions de leur prise en compte ;
- ✓ L'absence d'un cadre analytique rend difficile le contrôle de gestion de l'entreprise Algérienne. Cette insuffisance, dans la mesure où certains postes de la comptabilité générale sont évalués grâce à la comptabilité analytique (stocks et investissements créés par l'entreprise à son usage) pourrait favoriser l'hétérogénéité des procédures et méthodes d'évaluation des patrimoines de l'entreprise ;
- ✓ Les documents de synthèses sont nombreux, dix sept tableaux pour toute sorte d'entreprises sans prendre en considération ni la taille ni le genre de l'activité de l'entreprise ;
- ✓ En raison de l'absence d'application du principe de l'importance relative, toutes les entreprises, mêmes les petites sont obligées de fournir toutes les informations exigées par le PCN ;

✓ Le PCN préconise le coût historique comme méthode d'évaluation à la date de l'inventaire, sans prendre en considération certaines spécificités de certains éléments des états financiers qui doivent être évalués selon la méthode de la juste valeur ;

✓ Le PCN ne traite pas certaines opérations, telles que le crédit bail, les opérations en monnaies étrangères, les investissements incorporels, le changement des méthodes comptables ainsi que les frais de recherche et de développement¹.

1.2. Le contexte économique en Algérie

Le cadre juridique et économique Algérien, est en pleine mutation, la nécessité de recourir à une réforme en profondeur du référentiel comptable national est irréfutable.

L'entreprise Algérienne publique ou privée a besoin d'un système comptable à même de constituer un outil de mesure de sa performance, pouvant lui fournir une information fiable et pertinente, indispensable pour s'insérer et exploiter toutes les opportunités qu'offre l'économie mondiale. Avec ces changements, le plan comptable national a fait preuve de son insuffisance en matière d'information financière.

En outre, l'accélération de l'internationalisation des économies, ainsi que la généralisation de la pratique du référentiel IFRS au niveau mondial, l'Algérie ne pouvait rester à l'écart de ce mouvement international, a décidé d'adopter un nouveau système dont l'objectif est de diriger la pratique comptable nationale vers un référentiel universel.

2. Le cadre conceptuel du système comptable financier

2.1. Définition

Le cadre conceptuel de la comptabilité **financière** « *constitue un guide pour l'élaboration des normes comptables, leurs interprétations et la comptabilisation de certaines transactions et autres événements qui ne sont pas traités par une norme ou une interprétation* »².

Aussi, il définit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers tels que les conventions et principes comptables à respecter et les caractéristiques qualitatives de l'information financière.

¹ Lakhdar KHELLAF, LES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITE (IAS – IFRS) ET LEUR APPLICATION EN ALGERIE CAS DU SYSTEME COMPTABLE ET FINANCIER ALGERIEN (SCF) ,thèse de doctorat, BATNA 2014, P 142.

² Lakhdar KHELLAF , op.cit ,P 160.

2.2. L'objectif du cadre conceptuel

L'objectif du cadre conceptuel est d'aider :

- ✓ les personnes participant au processus de normalisation: par exemple
En Algérie les membres du Conseil National de la Comptabilité, organisme normalisateur, en traitant de thèmes n'ayant pas encore fait l'objet d'une Normalisation ;
- ✓ les préparateurs des états financiers (les comptables) par une Application des normes de **Reporting**.
- ✓ les auditeurs, pour qu'il constitue un référentiel pour se forger une Opinion sur les états financiers et la qualité de l'information qu'ils véhiculent.

2.3. Contenu du cadre conceptuel

2.3.1. Le champ d'application

En désigne par le champ d'application du **SCF** toute personne physique ou morale:

- ✓ Soumises au code commerce ;
- ✓ Publique, parapublique ou économie mixte ;
- ✓ Coopératives et entité produisant biens ou service marchands ou non si activité économique fondé sur actes répétitifs.
- ✓ Et plus généralement les entités produisant des biens ou des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs¹.

2.3.2. Les principes et conventions comptables

Les principes et les conventions comptables comprennent les éléments suivants :

- Hypothèses sous-jacentes à la préparation des états financiers :
 - ✓ La comptabilité d'exercice (comptabilité d'engagement) : Les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés sur la base des droits constatés, c'est-à-dire au

¹Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes. P 04.

moment de la survenance de ces transactions ou événements, et non quand interviennent les flux monétaires correspondants. Ils sont présentés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rattachent ;

✓ La continuité d'exploitation (pérennité de l'entreprise) : Les états financiers sont établis sur une base de continuité d'exploitation, c'est-à-dire en présumant que l'entité poursuivra ses activités dans un avenir prévisible, à moins que des événements ou des décisions survenus avant la date de publication des comptes rendent probable dans un avenir proche la liquidation ou la cessation d'activité. Lorsque les états financiers ne sont pas établis sur cette base, les incertitudes quant à la continuité d'exploitation sont indiquées et justifiées, et la base sur laquelle ils ont été arrêtés est précisée¹.

•Principes comptables

Tableau N°1 : les principes fondamentaux du SCF

Périodicité	Un exercice comptable a normalement une durée de 12mois courant de l'année civile. Dans les cas exceptionnels où l'exercice est inférieur ou supérieur à 12 mois, et notamment en cas de création ou de cessation de l'entité en cours d'année, la durée retenue doit être précisée et justifiée.
Indépendance des exercices	Le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le Suit, pour sa détermination, il convient de lui imputer les évènements et opérations qui lui sont propres.
Convention de l'entité	L'entreprise est considérée comme étant une entité comptable autonome et distincte de ses propriétaires. Les états financiers de l'entité ne doivent prendre en compte que les transactions de l'entreprise et non celles des propriétaires.
Non compensation	D'une manière générale, toute compensation au niveau de la présentation des postes d'Actifs et de Passifs ou entre des postes de Charges et de Produits

¹ Robert OBERT, Pratique des normes IFRS, 3Eme édition, Dunod, Paris 2006, page 56-61.

	est interdite.
Intangibilité du bilan d'ouverture	Le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent.
Convention de l'unité monétaire	La nécessité d'une unité de mesure unique pour enregistrer les transactions d'une entreprise a été à l'origine du choix de la monnaie (Dinar Algérien) comme unité de mesure de l'information véhiculée par les états financiers
Principe de permanence des méthodes	L'entreprise doit appliquer les mêmes règles et suivre les mêmes procédures d'évaluations au cours des périodes successives.
Exhaustivité	Une omission que ça soit volontaire ou non peut rendre l'information non fiable. Donc cette information est dangereuse car elle mène à des prises de décision inadéquates de la part des utilisateurs des états financiers.
Prudence	Le monde économique est caractérisé par l'incertitude. L'entreprise est confrontée aux incertitudes caractérisant inévitablement la plupart des phénomènes relevant de son environnement économique, financier, politique, commercial, naturel, etc. Les actifs et les produits ne doivent pas être surévalués, Les passifs et charges ne doivent pas être sous-évalués
Prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique	Les opérations sont enregistrées en comptabilité et présentées dans les états financiers conformément à leur nature, à leur réalité financière et économique, sans en tenir uniquement à leur apparence juridique.

Image fidèle	Les états financiers doivent donner une image fidèle de la situation financière de l'entité. L'image fidèle est l'objectif auquel satisferont, par leur nature et leurs qualités, dans le respect des règles comptables, les états financiers de l'entité qui sont en mesure de donner des informations pertinentes sur la situation et la performance financière
Méthodes d'évaluation	Les éléments d'actifs, de passifs, de produits et de charges sont enregistrés en comptabilité, en générale, au coût historique. Certains actifs et passifs particuliers sont valorisés à la juste valeur

Source : Elaboré par nos soins sur la base du Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes.

2.3.3. Les Caractéristiques qualitatives de l'information financière

Pour des besoins de la prise de décision, les états financiers doivent garantir la transparence sur la réalité de l'entité en présentant une information complète et utile.

L'information doit répondre aux caractéristiques qualitatives suivantes :

✓ pertinence

Une information est pertinente si elle permet aux utilisateurs de cette information de construire une bonne évaluation des événements passés, présents ou à venir en l'aidant notamment à corriger les évaluations passés.

✓ fiabilité

L'information est considérée comme fiable lorsqu'elle reflète correctement la situation qu'elle est censée représenter. Pour être fiable, l'information doit répondre aux critères suivants: mage fidèle:

➤ l'image fidèle implique le respect des règles et des principes comptables (*true and fair view*)

➤ **Prééminence du fond sur la forme:** l'information doit refléter la réalité financière des opérations et non seulement son apparence juridique. (Substance over form).

➤ **Neutralité:** l'information doit être dépourvue de subjectivité et ne doit pas avoir comme seul objectif d'induire un comportement particulier d'un décideur.

✓ comparabilité

Parmi les objectifs des états financiers est :

➤ La possibilité de comparaison dans le temps pour une même entité

➤ La possibilité de comparaison dans l'espace au niveau national et international, entre des entités différentes.

✓ Intelligibilité de l'information financière

Une information intelligible est une information compréhensible par tout utilisateur, ayant des connaissances de base en gestion, en économie et en comptabilité, et ayant la volonté d'étudier l'information.¹

2.3.4. Définitions des éléments constitutifs des états financiers²

- **Définition des actifs :** Un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et dont les avantages économiques futur sont attendus par l'entreprise. L'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif à contribuer, directement ou indirectement, à des flux de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie au bénéfice de l'entreprise.
- **Définition des passifs :** Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.
- **Définition des capitaux propres :** Les capitaux propres sont l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs. Le montant pour lequel les capitaux propre figurent dans le bilan dépend de l'évaluation des actifs et des passifs.

¹ Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes 08.

² A.KADDOURI et A.MIMECHE, Cours de comptabilité financière selon les normes IAS/IFRS et le SCF 2007, ENAG Edition Alger 2009.

- Définition des produits : Les produits sont les accroissements des avantages économiques intervenus au cours de l'exercice sous forme d'entrées ou d'augmentation de valeur des actifs, ou de diminution des passifs qui conduisent à des accroissements des capitaux propres autres que ceux issues des apports effectués par les participants aux capitaux propres. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Ainsi l'enregistrement comptable est lié au transfert du contrôle sur le bien (qui n'est pas toujours la réalisation de la vente sur le plan juridique) ;
- Définition des charges : Les charges sont comptabilisées dans le compte de résultat, lorsqu'une diminution d'avantages économiques futurs liée à la diminution d'actif ou à l'augmentation de passifs s'est produite et qui peut être évaluée de façon fiable.

3. Organisation de la comptabilité¹

Un certain nombre de dispositions a été mis en évidence concernant l'organisation de la comptabilité.

3.1. Organisation comptable

La comptabilité doit être conforme aux obligations de tenue, contrôle, présentation et communication des informations qu'elle traite ; à cette fin elle doit être sincère, régulière et transparente. Ainsi, au niveau de chaque entité, une documentation décrivant les procédures et l'organisation comptable est mise en place en vue de permettre la compréhension et le contrôle, à la fois interne et externe du système de traitement de l'information comptable.

Les écritures comptables doivent être passées selon le système de la partie double ; chaque écriture affecte au moins deux comptes, l'un étant débité et l'autre crédité en respectant l'ordre chronologique des opérations ; il ya lieu de préciser que les opérations en monnaie étrangère doivent être traduites en monnaie nationale (Dinars Algérien) selon le code de commerce.

L'établissement, au moins une fois par an, d'un inventaire en quantité et en valeur sur la base

¹ ALI Tazdait, Maitrise Du Système Comptable Financier. Edition ACG, Alger, 2009, P 24.

d'examens physiques et de recensements de documents justificatifs, cela en vue d'élaborer des états financiers qui reflètent la situation réelle des actifs et des passifs.

Afin de garantir l'intangibilité du bilan, une procédure de clôture destinée à figer la chronologie doit être mise en œuvre au sein de l'entité.

3.2. Les livres comptables obligatoires

Toute entité soumise aux dispositions de la loi 07-11 tient un livre journal, un grand livre, et un livre d'inventaire, sous réserve des dispositions spécifiques concernant les très petites entités. Les livres comptables et les documents qui en tiennent lieu ainsi que les pièces justificatives sont conservées pendant dix (10) ans à compter de la date de clôture de chaque exercice comptable.

Le livre journal ainsi que le livre d'inventaire doivent être cotés et paraphés sans blanc ni altération d'aucune sorte.

3.3. Procédés et moyens de traitement de l'information

La tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques doit satisfaire à l'ensemble des obligations et principes comptables en vigueur ; et répond aux exigences de sécurité et de fiabilité requise. Le logiciel de comptabilité utilisé doit comporter une documentation, décrivant la configuration et les spécifications. Il doit garantir le respect des équilibres fondamentaux de la comptabilité en partie double.

Section 03 : la comptabilisation et l'évaluation dans le SCF

Cette section va traiter des règles d'évaluations et de comptabilisation préconisés par le SCF, ainsi que les règles de consolidation des comptes.

1. Les principes généraux de comptabilisation et d'évaluation du SCF

1.1. Les Règles générales de comptabilisation

Tous les éléments constitutifs des états financiers (actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges) ne doivent être comptabilisés que s'ils répondent aux conditions de comptabilisation tant générales que spécifiques. Ce processus est réalisable si et seulement si :

- ✓ Il est probable que tout avantage économique futur qui lui est lié ira à l'entreprise (actif ou produit) ou en proviendra (passif ou charges). L'élément en question doit générer un ou plusieurs avantages économiques futurs au bénéfice de l'entité ou au contraire contribuer à la réduction des avantages économiques ;
- ✓ L'élément a un coût ou une valeur qui peut être mesuré et évalué de manière fiable ;
- ✓ Une absence de comptabilisation ne peut être justifiée ou corrigée par une information narrative au chiffrée d'une autre nature.

La comptabilisation des activités ordinaires provenant de la vente de biens Les produits qui proviennent des activités ordinaires de l'entité et générés par la vente de biens doivent être comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- ✓ Les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés de l'entité à l'acheteur ;
- ✓ L'entreprise n'est plus impliquée ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif du bien cédé ;
- ✓ L'évaluation des coûts encourus ou à encourir concernant la transaction, peut être effectuée de façon fiable ;
- ✓ Lorsqu'il est probable que des avantages économiques associés à la transaction

iront à l'entreprise.

✓ les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits provenant des ventes, prestations de service ou d'autres Activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir à la date de la transaction¹.

Les produits provenant de l'utilisation par des tiers d'actifs de l'entité correspondent :

- ✓ à des intérêts, comptabilisés en fonction du temps écoulé et du rendement effectif de l'actif utilisé ;
- ✓ à des loyers et redevances comptabilisés au fur et à mesure de leur ;
- ✓ Acquisition en fonction des accords conclus, à des dividendes, comptabilisés lorsque le droit des actionnaires sur ces dividendes est établi.

Les charges sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsqu'une diminution d'avantages économiques futurs liée à la diminution d'actif ou à l'augmentation de passif s'est produite et peut de façon fiable.

Les charges nettement précisées quant à leur objet, que des événements survenus ou encourus rendent probables, entraînent la constitution de provisions. Les provisions sont rapportées aux résultats quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Lorsqu'un événement constitue une cause directe et prépondérante à une situation survenue après la clôture de l'exercice, il convient de le rattacher à celui-ci.

1.2. Les règles générales d'évaluation

L'évaluation comptable est un processus qui consiste à déterminer les montants monétaires qui vont être retenus pour la comptabilisation et l'inscription des éléments d'actif, passif, produit et charges dans les états financiers.

La méthode d'évaluation dans le système comptable financier est principalement fondée sur la convention du coût historique. Cependant, il est aussi utilisé pour certains éléments des états financiers et sous certaines conditions d'autres méthodes, qui sont :

- ✓ La juste valeur (coût actuel) ;
- ✓ La valeur de réalisation (de règlement) ;
- ✓ La valeur actualisée (valeur d'utilité).

¹Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes.,P 12.

1.2.1. L'évaluation au coût historique

L'évaluation au coût historique des éléments constitutifs des états financiers sont comptabilisés sur la base de leur valeur à la date de leur constatation, sans tenir compte des effets de variation des prix ou de l'évolution du pouvoir d'achat de la monnaie.

Concernant les éléments d'actif, c'est la valeur au moment de leur acquisition ou de leur production, c'est-à-dire le montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie déboursé, ou la juste valeur de la contrepartie donnée pour l'acquisition ou la production du bien en question.

Les éléments du passif sont inscrits pour les montants des produits reçus en contrepartie de l'obligation, ou dans certaines circonstances, c'est le montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie que l'on s'attend à payer pour éteindre l'élément du passif dans le cours normal de l'activité.

- Eléments de charges introduits dans le coût
 - ✓ Son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises et rabais commerciaux ;
 - ✓ Tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Sont notamment directement attribuables :

- ✓ Le coût de préparation du site ;
- ✓ Les frais de livraison et de manutention initiaux ;
- ✓ Les frais d'installation et d'assemblage ;
- ✓ Les honoraires de professionnel.

- Eléments de charges exclus du coût d'acquisition

Sont à exclure du coût retenu pour la valorisation du bien :

- ✓ Les frais généraux et administratifs ;
- ✓ Les frais de formation ;
- ✓ Les frais engagés entre la fin de son installation et son utilisation à capacité normale.

- Eléments de charges constituant le coût de production

Les éléments constitutifs du coût de production comprennent :

- ✓ Coût d'acquisition des matières consommées et services utilisés pour cette production ;
 - ✓ Les coûts engagés au cours des opérations de production (charges directes et indirectes) ;
 - ✓ Toutes les charges liées à l'utilisation non optimale des capacités de production (sous-activité) sont à exclure lors de la détermination du coût de production.
-
- Méthode d'évaluation nouvelles acquisitions et achats

L'évaluation des éléments suivants se fait comme suit :

- ✓ Lors de l'acquisition d'un bien à titre onéreux, l'évaluation se fait selon le coût d'acquisition ;
 - ✓ Concernant les biens reçus à titre d'apport en nature, l'évaluation se fait selon la valeur d'apport.
-
- Pour les biens acquis à titre gratuit, par la juste valeur à la date d'entrée.
 - ✓ Pour les biens acquis par voie d'échange ;
 - ✓ Les actifs dissemblables sont enregistrés à la juste valeur des actifs reçus ;
 - ✓ Les actifs similaires sont enregistrés à la valeur comptable des actifs donnés en échange ;
 - ✓ Les biens ou services produits par l'entité sont évalués selon le coût de production.

1.2.2. La juste valeur

Pour les éléments d'actif : Montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie qu'il faudrait déboursier actuellement pour l'acquisition d'un actif similaire sur le marché.

Pour les éléments du passif : Montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie qui serait nécessaire actuellement pour éteindre l'obligation (montant non actualisé).

- **La perte de valeur des actifs**

L'entreprise doit apprécier à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice de perte de valeur pouvant émaner de sources externes (baisse de la valeur de marché d'un actif, changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique du marché, augmentation des taux d'intérêt...) ou de sources internes (obsolescence ou dégradation physique d'un actif, changements dans l'activité de l'entreprise, diminution de la performance attendue d'un actif). Si un tel indice existe, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif pour la constatation de la perte de valeur¹.

- **La valeur recouvrable** : La valeur recouvrable d'un actif est évaluée à la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité.

- ✓ Le prix de vente net d'un actif est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. ;

- ✓ La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actualisée de l'estimation des flux de futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Dans les cas où il n'est pas possible de déterminer le prix de vente net d'un actif, sa valeur recouvrable sera considérée comme égale à sa valeur d'utilité.

La perte de valeur d'un actif est constatée par la diminution dudit actif et par la comptabilisation d'une charge.

1.2.3. La valeur de réalisation

¹ Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes.P13.

Pour les éléments d'actif : Montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie obtenu aujourd'hui, si l'entité venait à vendre l'actif.

Pour les éléments du passif : Concernant les éléments du passif, on parle plutôt de valeur de règlement, c'est-à-dire la valeur non actualisée que l'on s'attend à payer pour le règlement du passif dans le cours normal de l'activité

1.2.4. La valeur actualisée

Pour les éléments d'actifs : Valeur actualisée des entrées nettes en trésorerie, générées dans le futur par l'actif dans le cours normal de l'activité.

Pour les éléments du passif : valeur actualisée des sorties nettes de trésorerie qu'on s'attend à payer dans le futur pour régler le passif dans le cours normal de l'activité¹.

2. Règles spécifiques d'évaluations et comptabilisations

2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Une immobilisation corporelle est un actif corporel détenu par une entité pour la production, la fourniture de services, la location, l'utilisation à des fins administratives, et dont la durée d'utilisation est censée se prolonger au-delà de la durée d'un exercice.

Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable, non monétaire et immatériel, contrôlé et utilisé par l'entité dans le cadre de ses activités ordinaires. Il s'agit par exemple de fonds commerciaux acquis, de marques, de logiciels informatiques ou autres licences d'exploitation, de franchises, de frais de développement d'un gisement minier destiné à une exploitation commerciale.

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en actif :

- ✓ S'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entité ;
- ✓ Si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût directement attribuable, incluant l'ensemble des coûts d'acquisition et de mise en place, les taxes payées, et autres charges directes. Les frais généraux, les frais administratifs et les frais de démarrage ne sont pas

¹ Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes, P 09.

inclus dans ces coûts Le coût d'une immobilisation produite par l'entité pour elle-même inclut le coût des matériaux, la main d'œuvre, et les autres charges de production.

Si Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations augmentent la valeur comptable de ces actifs, c'est à dire quand il est probable que des avantages économiques futurs, supérieurs au niveau original de performance, iront à l'entité, elles sont comptabilisées en immobilisations et ajoutées à la valeur comptable de l'actif¹.

Des dépenses de développement ou des dépenses résultant de la phase de développement d'un projet interne constituent une immobilisation incorporelle uniquement si :

- ✓ Ces dépenses se rapportent à des opérations spécifiques à venir ayant de sérieuses chances de rentabilité globale ;
- ✓ L'entité a l'intention et la capacité technique, financière et autre d'achever les opérations liées à ces dépenses de développement et de les utiliser ou de les vendre ;
- ✓ Ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

• Cas particulier des immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain, bâtiment ou partie d'un bâtiment) détenu pour en retirer des loyers et/ ou pour valoriser le capital.

Il n'est donc pas destiné à être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou à être vendu dans le cadre de l'activité ordinaire.

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'immobilisation corporelle, les immeubles de placement peuvent être évalués :

- ✓ Soit au coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeurs selon la méthode utilisée dans le cadre général des immobilisations corporelles (méthode du coût) ;
- ✓ Soit sur la base de la juste valeur (méthode de la juste valeur).

La perte ou le profit résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

¹Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes.,P 10 .

- **Cas particulier d'un actif biologique**

Un actif biologique est évalué lors de sa comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à sa juste valeur diminuée des frais estimés du point de vente, sauf lorsque sa juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable. Dans un tel cas, cet actif biologique doit être évalué à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Une perte ou un profit provenant d'une variation de la juste valeur diminuée des frais estimatifs des points de vente est constaté dans le résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

- **La réévaluation des immobilisations**

Selon le traitement de référence prévu à l'article 321-5 du *SCF*¹, une immobilisation corporelle après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif est comptabilisée à son coût diminué du cumul d'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Cependant une entité est autorisée à comptabiliser sur la base de leur montant réévalué, c'est-à-dire à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations sont effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable des immobilisations concernées ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente à la suite d'une réévaluation, l'augmentation est créditée directement en capitaux propres sous le libellé écart de réévaluation. Toutefois une réévaluation positive est comptabilisée en produit dans la mesure

¹ Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes, P10.

où elle compense une réévaluation négative du même actif, antérieurement comptabilisée en charge.

Lorsque la réévaluation d'un actif fait apparaître une perte de valeur (réévaluation négative), cette perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart de réévaluation antérieurement comptabilisé en capitaux propres au titre de ce même actif. Le solde éventuel (écart de réévaluation net négatif) est constaté en charge.

2.2. Actifs financiers non courants (Immobilisations financières) : titres et créances

Les actifs financiers détenus par une entité, autres que les valeurs mobilières de placement, font l'objet d'une comptabilisation en fonction de leur utilité et des motifs qui ont prévalu lors de leur acquisition, dans une des quatre catégories suivantes :

- ✓ Titres de participation et créances rattachées, dont la possession durable permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en avoir le contrôle ;
- ✓ Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, destinés à procurer à l'entité une rentabilité, mais sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus ;
- ✓ Les autres titres immobilisés, représentatifs de parts de capital ou de placements à long terme, que l'entité a la possibilité, ainsi que l'intention ou l'obligation de conserver jusqu'à leur échéance ;
- ✓ Prêts et créances émis par l'entité et que l'entité n'a pas l'intention ou pas la possibilité de vendre à court terme.

A la date d'entrée dans les actifs de l'entité, les actifs financiers sont comptabilisés à leur coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée, y compris les frais de courtages, les taxes non récupérables et les frais de banque, mais non compris les dividendes et intérêts à recevoir non payés et courus avant l'acquisition.

Dans les états financiers individuels, les participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées qui ne sont pas détenues dans l'unique perspective d'une cession dans un avenir proche, et les créances rattachées à ces participations sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont soumises à la clôture de chaque exercice à un test de dépréciation afin de constater une éventuelle perte de valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel l'actif financier a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour perte de valeur.

Les participations et créances rattachées détenues dans l'unique perspective de leur cession ultérieure ainsi que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont considérés comme des instruments financiers disponibles à la vente et sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à leurs justes valeurs.

Et les écarts d'évaluation dégagés lors de cette évaluation à la juste valeur sont comptabilisés directement en diminution ou en augmentation des capitaux propres. Lors de la sortie d'un instrument financier disponible à la vente, les écarts constatés par rapport à la comptabilisation initiale sont portés en résultat.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances émis par l'entité et non détenus à des fins de transaction sont évalués au coût amorti. Elles sont également soumises à la clôture de chaque exercice à un test de dépréciation afin de constater une éventuelle perte de valeur, conformément aux règles générales d'évaluation des actifs. Les plus ou moins values dégagées lors d'une cession d'immobilisations financières sont comptabilisées à la date de cession, en produits ou en charges opérationnelles¹.

2.3. Stocks et en cours

Les stocks correspondent à des actifs :

- ✓ Détenus par l'entité et destinés à être vendus dans le cadre de l'exploitation courante, en cours de production en vue d'une telle vente ;
- ✓ Correspondant à des matières premières ou fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services ;
- ✓ Dans le cadre d'une opération de prestation de service, les stocks correspondent au coût des services pour lequel l'entité n'a pas encore comptabilisé les produits

¹Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes., P 11.

correspondants.

Le coût des stocks comprend tous les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- ✓ Coûts d'acquisition (achats, matières consommables, frais liés aux achats...);
- ✓ Coûts de transformation (frais de personnelles et autres charges variables ou fixes à l'exception des charges qui pourraient être imputables à une utilisation non optimale de la capacité de production de l'entité);
- ✓ Frais généraux, frais financiers (conformément aux dispositions de l'article 326-3 du SCF) et frais administratifs directement imputables aux stocks.

Conformément au principe de prudence, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé après déduction des coûts d'achèvement et de commercialisation. Une perte de valeur sur stocks est comptabilisée en charge dans le compte de résultat lorsque le coût d'un stock est supérieur à la valeur nette de réalisation de ce stock¹.

2.4. Provisions pour risques et charges

Une provision pour charges est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée lorsque :

- ✓ Une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- ✓ Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation;
- ✓ Une estimation fiable du montant de cette obligation peut être faite;
- ✓ Le montant comptabilisé en provision pour charges en fin d'exercice correspond à la meilleure estimation des dépenses à supporter jusqu'à l'extinction de l'obligation concernée. Les provisions font l'objet d'une nouvelle estimation à la clôture de chaque exercice.

2.5. Emprunts et autres passifs financiers

¹Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes, P 12.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie nette reçue après déduction des coûts accessoires encourus lors de leur mise en place.

Après acquisition, les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués au coût amorti, à l'exception des passifs détenus à des fins de transaction dont l'évaluation est effectuée à la juste valeur.

3. La Consolidation des comptes

Avant de nous pencher sur la consolidation, nous allons définir la notion de groupe.

3.1. Définition du groupe

Un groupe est un ensemble d'entités : qui ont chacune une personnalité juridique différente. D'un point de vue économique, un groupe est composé d'un ensemble d'unités juridiquement autonomes qui dépendent d'un même centre décisionnel appelé société-mère.

3.2. Définition de la consolidation

La consolidation est une technique permettant de réunir les comptes de plusieurs entités ayant des intérêts communs mais préservant chacune sa personnalité juridique.

Selon l'article 132-1 du SCF dans son chapitre portant sur la consolidation-regroupement des entités-comptes consolidés : « Les comptes consolidés visent à présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat d'un groupe d'entités comme s'il s'agissait d'une entité unique ».

3.3. Objectifs de la consolidation des comptes

- ✓ Les comptes consolidés visent à présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat d'un groupe d'entités comme s'il s'agissait d'une entité unique ;
- ✓ Répondre à des besoins d'informations des actionnaires de la société mère, des bailleurs de fonds et des tiers ;
- ✓ Pour les besoins d'analyse des performances de ces sociétés et d'appréciation de leur contribution aux résultats du groupe ;
- ✓ Donner une vision financière du groupe, dépouillée de tous les financements entre les

Sociétés du groupe.

3.4. Champ d'application

Selon l'article 132-2 du SCF : « Toute entité, qui à son siège social ou son activité principale sur le territoire algérien et qui contrôle une ou plusieurs autres entités, établit et publie chaque année les états financiers consolidés de l'ensemble constitué par toutes ces entités ».

Selon l'article 132-3 du SCF : « L'établissement et la publication des états consolidés sont à la charge des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'entité dominante de l'ensemble consolidé, dite entité consolidante (ou société mère) ».

Selon l'article 132-4 du SCF : « Une entité dominante est dispensée d'établir des états financiers consolidés si elle est détenue quasi-totalement par une autre entité et si elle a obtenu l'accord des détenteurs des intérêts minoritaires. La détention quasi-total signifie que la société dominante détient au moins 90% des droits de vote».

3.5. Exclusion du champ d'application

Selon l'article 132-6 du SCF « Sont laissées en dehors du champ d'application de la consolidation les entités pour lesquelles des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur elles par l'entité consolidante».

Il en est de même pour les entités dont les actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure dans un avenir proche.

- **Le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt**

- ✓ Pourcentage d'intérêt : de la société mère dans une filiale exprime la fraction du patrimoine de la filiale qui appartient directement ou indirectement à la société mère ;

- ✓ Pourcentage de contrôle : de la société mère dans une filiale exprime le nombre de droits de vote dont dispose la société mère à l'assemblée générale de la filiale.

Selon l'article 132-5 du SCF¹ « Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités».

Le contrôle est présumé exister dans les cas suivants :

- ✓ pouvoir sur plus de 50% des droits de vote obtenu dans le cadre d'un accord avec les autres associés ou actionnaires ;
- ✓ pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des dirigeants d'une autre entité ;
- ✓ pouvoir de fixer les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions des organes de gestion d'une entité

3.6. Le périmètre de consolidation

Le périmètre définit les sociétés qui doivent être incluses dans les comptes consolidés. Les sociétés sur lesquelles la société M exerce directement ou indirectement un **contrôle exclusif**, un **contrôle conjoint** ou une **influence notable** sont incluses dans le périmètre de consolidation.

✓ Le control exclusif : Le contrôle exclusif peut résulter d'un contrôle de droit, d'un contrôle de fait, ou d'un contrôle contractuel.

➤ Contrôle de droit : Il y a contrôle de droit quand le pourcentage de contrôle de la société dominante dans la filiale est supérieur à 50%.

➤ Contrôle de fait : selon article 731 (modifié) du code de commerce, il est présumée exercer ce contrôle lorsqu'elle dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieure à 40% et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne.

➤ le contrôle contractuel existe lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise dispose du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu d'un texte réglementaire (statuts) ou d'un contrat.

✓ Le contrôle conjoint : Le contrôle conjoint résulte du partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

¹ Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes, P14.

Les décisions sont prises d'un commun accord entre les associés et aucun d'entre eux ne doit exercer un contrôle exclusif ;

✓ L'influence notable : Selon l'article 11.132 du SCF¹ qui définit l'entité associée comme suit: « l'entité dans laquelle l'entité consolidante exerce une influence notable qui n'est ni une filiale, ni une entité constituée dans le cadre d'opération faites en commun ».

L'influence notable est présumée exister dans les cas suivants:

- ✓ Détention (directe ou indirecte) de 20% ou plus des droits de votes ;
- ✓ Représentation dans les organes dirigeants;
- ✓ Participation au processus d'élaboration des politiques stratégiques;
- ✓ Transactions d'importance significative, échange d'informations techniques essentielles ou échange de cadres et de dirigeants.

¹ Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes, P14.

Conclusion du premier chapitre

Au cours de cette partie nous nous sommes penchés sur l'environnement comptable international et le choix de l'Algérie d'adopter un référentiel comptable conforme aux normes internationales de comptabilité.

Nous avons ensuite résumé les principales avancées du nouveau système comptable financier :

- Existence d'un cadre conceptuel de la comptabilité qui fixe, de manière claire, les conventions et principes de base de la comptabilité et définit les actifs, les passifs, les capitaux propres, les charges et les produits ;
- L'un des axes dominants du SCF algérien est l'adoption de la juste valeur comme mode d'évaluation. Ce principe comptable trouve son origine dans les principes comptables anglo-saxons. Cette règle d'évaluation préconise que certains actifs et passifs du bilan de l'entreprise soient évalués à la valeur de marché ;
- Une énonciation de manière plus explicite des principes et des règles devant guider l'enregistrement comptable des transactions, leur évaluation, ce qui limitera les risques de manipulation volontaire ou involontaire des règles et facilitera la vérification des comptes. et apportera plus de transparence notamment grâce à l'évaluation à la juste valeur ;
- L'obligation de présenter des comptes consolidés et des comptes combinés pour les entités soumises à une même autorité de décision ;
- L'application du principe de l'importance relative, les petites entreprises ne sont plus obligées de fournir toutes les informations exigées auparavant par le PCN.

Chapitre II
Le Système Comptable
Financier

Introduction

L'information financière joue un rôle très important et décisif pour les différents acteurs économiques. Elle est diffusée sous forme d'états financiers qui retracent l'activité des entreprises sur une période donnée.

Ce chapitre est composé de trois sections, il va traiter l'information financière, d'abord en mettant en avant l'importance d'un bon système d'information et du contrôle interne dans la production de l'information financière, ce chapitre se conclura par la présentation de l'information financière fourni par les états financiers préconisés par le SCF.

La première section sera consacrée à l'information et au système d'information en générale en premier lieu, puis à l'information financière et au système d'information comptable et financier au second lieu. Sa présentation, ses fonctions et son importance dans la gestion de l'entreprise.

La deuxième section quand elle va porte sur le contrôle interne, ses objectifs, son importance dans la garantie de la fiabilité de l'information financière, le processus de production de cette dernière, et les acteurs qui jouent un rôle dans ce processus.

Pour conclure, nous traiterons l'information financière dans le système comptable financier, en présentant les états financiers préconisé par le SCF, leurs structure et leurs contenus, ainsi que les utilisateurs de l'information financière que continent ces états financiers.

Section 01 : Le système d'information comptable et financier

L'objectif de cette section est mettre en avant l'importance du système d'information dans le processus de production d'une information financière.

1. Définition de l'information

« L'information est un groupe de nouvelle portant une connaissance ou une note sur le sujet ou une chose en particulier, l'information donc est un acte ou le processus de mise en place des nouvelles, et contenant une substance qui informe en même temps dans le but d'une bonne compréhension du sujet. »¹

« l'information est une combinaison de donnée pertinentes, choisies, parmi une masse de donnée, ayant un sens pour le récepteur au moment ou il les traite. »²

De cela on peut définir l'information comme suit :

L'information est un moyen de communication, un élément de connaissance qui modifie notre vision du monde et qui réduit notre incertitude.

1.1. Le système d'information

Avant de se penché sur le système d'information comptable, il ya lieu de donnée quelques notion général sur les systèmes d'information.

1.1.1. Définition du système d'information

Selon H.C LUCAS : *«le système d'information est l'ensemble des procédures organisées, qui permettent de fournir l'information nécessaire à la prise de décision et /ou au contrôle de l'organisation ».*³

Selon J-L-LEMOIGNE : *« Le système d'information est un ensemble de méthodes et de moyens recueillant, contrôlant, mémorisant, et distribuant les informations nécessaires à l'exercice de l'activité de tous points de l'organisation»*⁴

¹ Rouzeau Martine, « Economie d'entreprise, organisation, gestion, stratégie d'entreprise », Edition E.S.K.A – Paris, France, 1993, page 71.

² J.Pierre Shumitt « manuel de l'organisation de l'entreprise ». Édition PUF. France 1986, page101.

³ ALAZARD. C et SEAPRI. S, Contrôle de gestion (manuel et applications), Ed Dunod, DCG11, Paris, 2007, P.81.

⁴ J.L.LEMOIGNE, « la théorie du système général », PUF, France 1997, page 55.

1.1.2. Les fonctions du système d'information

Un système d'information de gestion dont la fonction principale est la production de l'information, est une série de procédures et d'actions effectuées pour saisir des données brutes, les transformer en information utilisable et transmettre cette information aux utilisateurs sous une forme adaptée à leurs besoins.

2. Le système d'information comptable et financier

Avant de se penché sur le système d'information comptable et financier, il y a lieu de définir l'information financière, et la qualité de l'information financière.

2.1. L'Information financière

« L'information financière est bien souvent la seule source disponible pour un analyste externe, d'où l'importance de disposer d'une information détaillée reflétant la réalité économique de l'entreprise. En France, comme dans la plupart des pays, il existe une obligation légale d'établir des comptes annuels, réguliers et sincères donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments essentiels de l'information financière sont : le compte de résultat, le bilan, l'annexe et le tableau de flux ou de financement. »¹

Inclut toutes les données et les informations quantitatives et statistiques auxquelles appliquent les principes comptables pour l'enregistrement le report et la détermination des différents résultats, et en général auxquelles s'appliquent aussi des méthodes de traitement dans le système d'information comptable.

2.1.1. La qualité de l'information financière

L'information financière a pour fonction la transmission de la réalité économique de l'entreprise, la qualité attendue de cette information dépend à la fois de la perception et des jugements des préparateurs dans la reproduction de la réalité et aussi de la forme qui rend cette réalité intelligible et ainsi répondre aux besoins des utilisateurs.

¹ Pierre Vernimmen, finance d'entreprise, Edition Dalloz, Paris 2010, p 322.

- Définition

« La qualité des données englobe l'exactitude, l'intégralité, l'actualité, la pertinence et l'intelligibilité des données en fonction de leur adaptation à leur emploi »¹

« Une information de qualité est celle qui contient les éléments de données nécessaires pour répondre à la question posée et si les données sont suffisamment pertinentes, exactes, intégrales et actuelles en fonction de l'utilisation prévue. »²

2.1.2. Les caractéristiques qualitatives attendues de l'information financière

L'information financière a pour objectif d'aider à la prise de décision, en conséquent elle doit se doter de plusieurs caractéristiques qui lui donneront un certains de niveau de qualité.

On peut dire qu'il y a deux approches en ce qui concerne les critères qualitatifs assignés à l'information financière : européen ou français, et anglo-saxon.

Chez les français, selon le conseil national des comptables, une information est de qualité si elle assure l'intelligibilité des documents financiers ainsi que leur comparabilité dans le temps et dans l'espace.

Mais l'application des règles par le producteur de l'information doit être en bonne foi, tant dans les éléments de réalité de l'entreprise qu'il rapporte, que dans le choix et l'application des règles rendant cette réalité intelligible.

« la sincérité est une qualité qui se rapporte donc aussi bien aux documents eux-mêmes, puisqu'ils doivent être aussi exacts que possible, qu'aux comptables les ayant établis puisqu'ils doivent traduire la réalité économique loyalement et fidèlement. »³

¹ Cadre d'assurance de la qualité des données, Statistique Canada, 2008.

² Utilisation de l'information gouvernemental, centre de technologie gouvernemental, université SUNY de New York, Albany, 2006.

³ Colasse B, comptabilité général, 4 Eme ED, Economica, Paris, 1999, P16.

Dans cette optique, une information est sincère et de qualité si elle présente les caractéristiques suivants :

- Objectivité et vérifiabilité : c'est principe de justification des faits, deux ou trois personnes qualifiées travaillent séparément sur les même bases puissent atteindre les même conclusions ;
- Régularité : le respect des règles et des procédures en vigueur est un gage de loyauté, il confère une valeur à l'information puisque les règles choisies doivent être appropriées à l'événement rapporté ;
- Exhaustivité : l'information ne doit pas être trop condensée à l'extrême, mais elle ne doit pas aussi être trop détaillé, elle doit être complète et détaillé selon le besoin ;
- Prudence : apprécier raisonnablement les faits afin d'éviter le risque sur l'incertitude de l'avenir susceptibles d'erroné le patrimoine et le résultat de l'entreprise ;
- Cohérence des informations au cours des exercices successives.

D'autre part, et selon les anglo-saxons, quatre caractéristiques sont exigées à l'information financière :

- ✓ La pertinence : c'est la capacité d'une information à influencer les décisions des utilisateurs en leur permettant d'évaluer les événements passés, présents et futurs, soit de confirmer ou de corriger leurs évaluations passées ;
- ✓ La fiabilité : repose sur l'absence de biais ou d'erreur dans l'information communiquée et la représentation de la réalité, cette dernière dépend de la validité et de l'absence d'erreur dans la description, de la recherche de la substance, de la vérifiabilité, de l'objectivité, de la prudence et de l'exhaustivité ;
- ✓ L'intelligibilité : c'est la compréhensibilité de l'information pour les utilisateurs, ces derniers censés posséder une connaissance raisonnable de l'activité économique et de la comptabilité et avoir la volonté d'étudier l'information avec diligence.
- ✓ La comparabilité de l'information : qui s'apprécie à la fois dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, la comparabilité de l'information permet d'identifier les tendances de la position et des performances financières de l'entreprise. Dans l'espace, la comparabilité des états financiers de différentes entreprises permet d'évaluer leurs positions financière relatives et leur évolution ainsi que leurs performances.

Ces huit critères de qualité sont cependant difficiles à atteindre parfaitement. Il est avant tout nécessaire de déterminer l'importance relative de l'information, le seuil de qualité indispensable et enfin les arbitrages à effectuer pour parvenir à un niveau global acceptable de qualité.

2.2. Le système d'information comptable

2.2.1. Définition

« Le système d'information peut être défini comme un ensemble de sous-systèmes comptables utilisés dans la compilation, la classification, le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information financière nécessaire à la prise de décision de la gestion interne et pour informer les parties externes »¹

« Le système d'information comptable recueille et traite les opérations, et fournit de l'information financière aux personnes intéressées, ce système inclut chacune des étapes du cycle comptable, il comprend également les documents qui fournissent la preuve des opérations et des activités ainsi que les registres les balances de vérification et les états financiers qui en découlent, un système d'information comptable peut être manuel ou informatisé »².

Donc, on peut définir la qualité de l'information financière comme un ensemble de caractéristiques, hiérarchisées permettant de satisfaire le besoin en information chez les utilisateurs et d'atteindre l'objectif qui lui a été assigné.

2.2.2. Les Composants du système d'information comptable et financier³

Les systèmes d'informations comptables et financiers sont souvent constitués

D'éléments de base suivants :

- Collecte des données :

Cette fonction commence par l'identification des sources de données, et lorsqu'elles sont identifiées et prises en compte, les données doivent être assemblées, et on doit prendre en compte l'objectif des systèmes d'information.

¹ GRENIER C, « système d'information et comptabilité, encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, sous la direction de collasses », Economica, paris, 2000, P1117-1132.

² Jerry.j.Weygandt, Douald.E, B.Trenholm : « Principes de comptabilité », 2eme Ed canadienne, 2002. P 20.

³ياسر صادق مطبع « نظم المعلومات المحاسبية » مكتبة المجتمع العربي للنشر والتوزيع, 2007

Il recueille des données sur les événements économiques en les enregistrant, et l'accent est mis sur les données comptables. La plupart des entrées se font par l'évaluation de certaines des caractéristiques de l'événement, qui sera choisie, l'évaluation est l'attribution de valeurs aux événements pour être décrite en conformité avec des règles pertinentes, et comme exemples des événements qui sont évalués en utilisant les unités de mesure de base, nous trouvons :

- ✓ Apprécier les quantités de flux internes et externes de divers articles ;
 - ✓ Identifier les prix (valorisés) des biens intangibles. ;
 - ✓ Déterminer le coût de production unitaire des produits concernés.
-
- Gestion des données :

C'est la réalisation des activités liées à l'organisme gestionnaire du stockage de données, leur reproduction, leur restitution, leur mise à jour et maintenance qui peut être expliquée comme suit:

- ✓ Le stockage : ce processus se fait dans le système pour les récupérer lorsque vous en avez besoin, une période de stockage de données et d'informations pour être temporaire ou relativement longue pour aider dans le processus de planification, et parmi les moyens de stockage nous trouvons : disque USB, disque dur, et CD dans les systèmes électroniques, les documents et fichiers dans les systèmes manuels ;
 - ✓ La reproduction : c'est l'extraction d'une ou plusieurs copies de données et d'informations qui sont stockées pour une utilisation avec la conservation de l'originale, et c'est la copie ;
 - ✓ La mise à jour : les données stockées sont censées refléter les conditions actuelles, elles sont traitées ou mises à jour en fonction de ce qui se passe comme événements dans le temps présent et ce qui arrive comme changements. Tels que : la mise à jour des soldes clients après chaque opération ;
 - ✓ La maintenance : soit faire quelques modifications sur les fichiers contenant les données stockées pour ajouter, supprimé, corrigé des données.
-
- Traitement des données :

Le traitement des données à travers un ensemble d'opérations de base pour les convertir en informations pertinentes utiles aux décideurs, le processus de traitement des

données est considéré comme étant le but principal d'un système d'information comptable et financier, et comprend un certain nombre d'activités qui s'appliquent sur les données et la façon dont elles sont mises en œuvre. Le procédé de traitement s'effectue par le passage à travers les étapes suivantes :

- ✓ Classification : on rassemble les données qui sont semblables ou qui ont des caractéristiques communes sous la forme de classes ou groupes. Tels que : la classification sur la base des éléments de coûts fonctionnels en coûts industriels et coûts de vente ;
- ✓ Classement : Il s'agit de l'agencement des données dans un ordre particulier, selon une caractéristique spécifique, de sorte à disposer les données en fonction d'alphabet, des chiffres, ou selon d'autres motifs, tels que : le caractère, le sexe ou l'âge, ou l'ordre des factures de vente, selon des chiffres ou des dates ou des régions de vente, et il est possible d'aller plus loin en classant les données de vente par produit, et ensuite évaluer les données de vente pour chaque produit selon le client ;
- ✓ Le Calcul : Destiné à effectuer des calculs sur les données, comme un processus d'addition et de soustraction, ou en utilisant des modèles statistiques ou mathématiques ;
- ✓ La comparaison : c'est un ensemble d'opérations logiques pour comparer deux ou plusieurs types de données ou un ensemble de données de bases, puis extraire certains résultats ou découvrir des faits qui ont une signification particulière, comme la comparaison des ventes mensuelles pour évaluer la performance des vendeurs et identifier les tendances des ventes pour chaque classe de produits ;
- ✓ Le résumé : l'assemblage et la concentration des informations détaillées afin de mettre l'accent sur les points clés ou des directions spécifiques sous la forme d'agrégats et de résultats ;
- ✓ Le rapport : c'est la remise des opérations précédentes, sous forme, dans la forme et le contenu et les moyens appropriés pour les utilisateurs de cette information.

- La compilation d'informations :

C'est le transfert des informations qui ont été produites et accumulées dans le système d'information comptable et financier, d'une part, et le transfert des informations qui ont été produites dans un autre système pour les utiliser comme entrées.

- La prise de décision :

Le but de l'utilisation des systèmes d'information comptables et financiers est de prendre des décisions qui profitent à l'unité économique, et sur cette base que des modèles de décisions seront utilisés, sinon on sera dans l'incapacité de déterminer la qualité exacte de la décision ce qui conduira à l'échec de la mission du système d'information comptable et financier.

3. Les effets des normes IAS/IFRS sur le système d'information comptable

3.1 Le système d'information du point de vue interne

Le passage aux normes IAS/IFRS aura des effets certains sur la structure informationnelle de l'entreprise. Au plan interne, ce sont essentiellement les systèmes d'information financiers et comptables qui connaîtront ces changements qui affecteront :

- ✓ D'une part, l'ensemble de la fonction comptable et financière avec la rénovation et/ou implantation de nouveaux procédés de consolidation et de réaménagement des systèmes d'information ;
- ✓ D'autre part, la refondation de l'organisation dans son ensemble, certaines décisions devront être affectées par l'application de ces normes. ;
- ✓ Les modes de consolidation.

3.2. La communication financière d'un point de vue externe

Les normes IAS/IFRS sont des outils de communication financière. Elles permettent aux destinataires des états financiers :

- ✓ D'apprécier la mesure de la performance économique et les stratégies menées par secteur, par filiale et par zone, ce qui permet aux actionnaires de donner leurs avis lors des assemblées générales pour éviter des opérations hasardeuses ;
- ✓ De disposer d'une information financière riche, précise et régulière pour mener des comparaisons dans le temps. Les normes IAS/IFRS exigent de faire des choix sur les évaluations et les méthodes comptables utilisées. Ces choix doivent être justifiés, chiffrés et communiqués même sous forme narrative.

Les normes IAS/IFRS prévoient une publication plus détaillée d'information, permettant une meilleure appréciation de la valeur réelle du patrimoine de l'entreprise, des risques

qu'elle encourt et de l'évolution de son marché. Les entreprises qui adoptent les normes IAS/IFRS seront donc amenées à revoir leurs structures informationnelles, afin de les rendre conformes à ces normes.

Le contrôle interne est considéré comme l'un des moyens les plus importants pour l'évaluation des systèmes d'information et en particulier le système d'information comptable et financier, cette évaluation aura pour but de générer des informations fiables et qui reflètent la réalité ce qui est nécessaire à la prise de décision. C'est par l'évaluation du système de contrôle interne qu'on peut évaluer le système d'information comptable et financier.

Section 02 : Le contrôle interne

Le contrôle interne constitue un système d'aide à la décision. L'objectif de cette section est mettre en avant l'importance du contrôle interne dans la protection et l'assurance de la qualité de cette information.

1. Définition du contrôle interne

« Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci. »¹

Le contrôle interne comprend l'ensemble des systèmes de contrôle, financiers et autres, mis en place par la direction afin de pouvoir diriger les affaires de l'entreprise de façon ordonnée et efficace, assurer le respect des politiques de gestion sauvegarder les actifs et garantir autant que possible l'exactitude et l'état complet des informations enregistrées.

Les définitions sont variées : « dispositifs », « moyens », « procédés », « systèmes »... mais elles ne sont pas fondamentalement contradictoires. On perçoit bien que tous s'accordent pour préciser qu'il ne s'agit pas là d'une fonction, mais d'un « *ensemble de dispositifs mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités.* »²

2. Les caractéristiques du contrôle interne

A travers les définitions présentées ci - dessus, le Contrôle Interne semble présenter les caractéristiques suivantes :

- ✓ C'est un moyen ; un outil et non une fin en soi ;
- ✓ Ce n'est pas une fonction mais un état d'esprit permettant de fédérer l'ensemble du personnel sur une stratégie et des objectifs communs ;
- ✓ C'est un processus qui fournit une assurance raisonnable, quant à la maîtrise de l'activité ;

¹ Jaques renard, Théorie et pratique de l'audit interne, Éditions d'Organisation Groupe Eyrolles, Paris, 2010. P 133.

² IDEM.

- ✓ Il est de la responsabilité de tous les acteurs de l'entreprise ;
- ✓ Il couvre toutes les composantes de l'entreprise, à savoir :
 - Les différentes activités rattachées aux directions opérationnelles (achats, ventes.)
 - Les fonctions support aux services des directions opérationnelles (comptabilité, système d'information, personnel, matériel, etc.).

3. Objectifs du contrôle interne¹

3.1. Fiabilité et intégrité des informations financières et opérationnelles

L'image de l'entreprise se reflète dans les informations qu'elle donne à l'extérieur et qui concernent ses activités et ses performances. Il est nécessaire que tout soit en place pour que « la machine à fabriquer des informations » fonctionne sans erreur et sans omission, et ce aussi bien dans les secteurs techniques et commerciaux que dans le domaine financier.

La fiabilité d'une information financière ne peut s'obtenir que grâce à la mise en place de procédures de contrôle interne susceptibles de saisir fidèlement toutes les opérations que l'organisation réalise. La qualité de ce dispositif de contrôle interne peut-être recherchée au moyen :

- ✓ D'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;
- ✓ D'une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations produites, et leurs destinataires ;
- ✓ D'un système de contrôle interne comptable permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement admis.

Et plus précisément, ces contrôles internes doivent permettre à la chaîne des informations d'être :

- ✓ **Vérifiables** : Il ne suffit pas qu'une information soit bonne, encore faut-il que le système permette de vérifier son exactitude. On affirme ainsi que tout contrôle interne

¹ Robert OBERT, Marie-Pierre MAIRESSE, Comptabilité et audit, Dunod, Paris, 2009. P 512.

doit comporter un système de preuve sans lequel n'existe ni garantie ni justification possible. Pour le comptable ce sera le système d'archivage et de conservation des documents, pour le responsable de fabrication ce sera l'enregistrement des températures, des pressions et des débits. La « boîte noire » des avions répond à cette préoccupation et est de ce point de vue un élément important du contrôle interne mis en place pour la vérification des informations ;

- ✓ **Exhaustives** : Il ne sert à rien d'avoir des informations exactes si elles ne sont pas complètes. Ce qui veut dire que le système de contrôle interne doit garantir la qualité des enregistrements à la source des données de base et faire en sorte que tous les éléments soient pris en compte dans la chaîne des traitements. ;
- ✓ **Pertinentes** : L'information doit être adaptée au but poursuivi, sinon elle est superflue. De nos jours, les bases de données génèrent souvent des flux d'informations excessifs, une abondance de biens qui en fin de compte empêche de s'y retrouver et n'améliore donc pas la connaissance ;
- ✓ **Disponibles** : Il est nécessaire que les informations soient disponibles au moment où l'on en a besoin, le contrôle interne a pour objectifs de s'assurer de la disponibilité de l'information financière au moment opportun.

3.2. Efficacité et efficience des opérations

Le contrôle interne ne doit pas se mettre en place dans la seule perspective du respect d'une norme. Il doit aller au-delà de la norme et chacun doit viser l'efficacité. Pour ce faire, on fixe comme objectif l'ambition d'une gestion optimale.

3.3. Protection du patrimoine

Un bon système de contrôle interne doit viser à préserver le patrimoine de l'entreprise, Toutes les dispositions prises dans la gestion courante des affaires doivent permettre de sauvegarder au mieux « les actifs » confiés à chacun dans le cadre des responsabilités qui lui sont assignées. Ce terme « actifs » doit être compris dans son sens le plus large : non seulement les différents postes du bilan, mais également les hommes et l'image de l'organisation toute entière.

Ces actifs peuvent disparaître à la suite de vols, fraudes, improductivité, erreurs, ou résulter d'une mauvaise décision de gestion ou d'une faiblesse de contrôle interne. Les processus y afférents devraient faire l'objet d'une attention toute particulière.

Il en va de même des processus qui sont relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces processus comprennent non seulement ceux qui traitent directement de la production des états financiers mais aussi les processus opérationnels qui génèrent des données comptables.

3.4. Respect des lois, règlements et contrats.

Cela englobe naturellement les dispositions législatives et réglementaires, mais elles ne se limitent pas aux lois, règlements et contrats (il peut y avoir des dispositions individuelles ou conjoncturelles). Or, les dispositifs de contrôle interne doivent éviter que les audits de conformité ne révèlent des failles ou des erreurs, ou des insuffisances dues à l'absence de respect des instructions. Les causes premières de ce phénomène peuvent être diverses ; mauvaises communications, défaut de supervision, confusion des tâches, etc. dans tous les cas la qualité du contrôle interne est en cause.

Les lois et les règlements en vigueur fixent des normes de comportement que la société intègre à ses objectifs de conformité. Compte tenu du grand nombre de domaines existants (droit des sociétés, droit commercial, sécurité, environnement, social, etc.), il est nécessaire que la société dispose d'une organisation lui permettant de :

- ✓ connaître les diverses règles qui lui sont applicables ;
- ✓ être en mesure d'être informée en temps utile des modifications qui leur sont apportées (veille juridique) ;
- ✓ transcrire ces règles dans ses procédures internes ;
- ✓ informer et former les collaborateurs sur les règles qui les concernent.

4. Les Acteurs du contrôle interne¹

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la société.

4.1 Les parties internes

4.1.1 Le conseil d'administration ou de surveillance

Le niveau d'implication des conseils d'administration ou de surveillance en matière de Contrôle interne varie d'une société à l'autre. Il appartient à la direction générale ou au

¹ Robert OBERT, Marie-Pierre MAIRESSE, OPICT, P 521.

directoire de rendre compte au conseil (ou à son comité d'audit lorsqu'il existe) des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne. En tant que de besoin, le conseil d'administration ou de surveillance peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder par la suite aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière. Lorsqu'il existe, le Comité d'audit devrait effectuer une surveillance attentive et régulière du dispositif de contrôle interne. Pour exercer ses responsabilités en toute connaissance de cause, le Comité d'audit peut entendre le responsable de l'audit interne, donner son avis sur l'organisation de son service et être informé de son travail. Il doit être en conséquence destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports.

4.1.2 La direction générale/le directoire

La direction générale ou le directoire sont chargés de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité de la société. Dans ce cadre, ils se tiennent régulièrement informés de ses dysfonctionnements, de ses insuffisances et de ses difficultés d'application, voire de ses excès, et veillent à l'engagement des actions correctives nécessaires.

4.1.3 L'audit interne

Lorsqu'il existe, le service d'audit interne a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Il sensibilise et forme habituellement l'encadrement au contrôle interne mais n'est pas directement impliqué dans la mise en place et la mise en œuvre quotidienne du dispositif. Le responsable de l'audit interne rend compte à la direction générale et, selon des modalités déterminées par chaque société, aux organes sociaux, des principaux résultats de la surveillance exercée.

4.1.4. Le personnel de la société

Chaque collaborateur concerné devrait avoir la connaissance et l'information nécessaires pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés. C'est le cas des responsables opérationnels en prise directe avec le dispositif de contrôle interne mais aussi des contrôleurs internes et des cadres financiers qui doivent jouer un rôle important de pilotage et de contrôle.

4.2 Les parties externes

Le second groupe majeur de partenaires du contrôle interne est constitué par des tiers extérieurs, tels que les auditeurs externes, le pouvoir législatif et réglementaire, ainsi que d'autres tiers. Tous peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de l'organisation ou fournir des informations utiles à la mise en œuvre du contrôle interne.

Cependant, ils n'ont aucune responsabilité dans la conception, la mise en œuvre, le fonctionnement adéquat, la maintenance ou la documentation du système de contrôle interne de l'organisation.

4.2.1 Le pouvoir législatif et réglementaire

La contribution du pouvoir législatif et réglementaire au contrôle interne peut contribuer à favoriser une compréhension commune de la définition du contrôle interne et des objectifs à atteindre. Ils peuvent aussi édicter les politiques auxquelles les acteurs internes et externes sont tenus de se conformer dans l'exercice de leurs rôles et responsabilités respectifs en matière de contrôle interne.

4.2.2. Les auditeurs externes

Les missions des parties externes, et plus particulièrement celles des auditeurs externes, comprennent l'évaluation du fonctionnement du système de contrôle interne et la transmission de leurs conclusions au management de l'organisation audité. L'examen du système de contrôle interne par les parties externes est toutefois déterminé en fonction de leur mandat.

4.2.3 Les autres tiers

Les autres tiers sont en interaction avec l'organisation (usagers, fournisseurs, etc.) et fournissent des informations quant à la réalisation de ses objectifs.

5. Les méthodes d'évaluation du système de contrôle interne

Les méthodes visant à évaluer les systèmes de contrôle interne ont comme but d'aider à la sélection des tests nécessaires économiques et efficaces qui seront Réalisés par l'auditeur, il ya de nombreuses méthodes d'évaluation du système de contrôle interne :

- ✓ Prendre connaissance des instructions procédures et règlements spécifiques à l'organisation des travaux dans l'entreprise, puis faire des tests pour déterminer ce

qui est réellement mis en œuvre dans les différents départements. Prise de connaissance ;

✓ Prendre connaissance des schémas organisationnels qui indiquent les niveaux hiérarchiques au sein de l'organisation et de déterminer la délégation de pouvoirs et de responsabilités ;

✓ Réaliser des travaux d'interrogations (questionnaire), qui permettent à l'auditeur d'émettre une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne existant.

6. Les processus d'élaboration de l'information financière

L'information financière repose sur les processus en amont. En effet, la qualité de cette information dépend de la mécanique de production comptable qui doit, en particulier s'appuyer sur un certain nombre de critères.

Avant de procéder au contrôle de l'information financière, on doit tout d'abord vérifier le processus de son élaboration. et les points clés qui doivent se mettre sous contrôle ainsi que les points de vigilance sont listés ci-après, il s'agira :

✓ De s'assurer que les processus amont alimentant la comptabilité sont sous contrôle (en particulier existence de procédures adéquates, comprises et appliquées) ;

✓ Vérifier que le processus d'arrêté comptable relatif à chacun de ces thèmes est parfaitement maîtrisé et concourt ainsi à la production d'une information fiable.

Les points de vigilance sont, plus particulièrement, les suivants :

✓ L'information des services comptables sur les opérations d'investissement et de désinvestissement ;

✓ Suivi adéquat des frais de recherche et développement ;

✓ Enregistrement correct des immobilisations (en particulier distinction charges / actif, exhaustivité du coût d'entrée et valorisation correcte à la clôture) ;

✓ Suivi des mouvements sur immobilisations ;

✓ Existence d'une procédure achats efficiente ;

✓ Suivi adéquat des stocks (ou en cours, ou contrats long terme), tant sur un plan comptable que physique ;

✓ Enregistrement correct du chiffre d'affaires ;

-
- ✓ Existence d'une procédure ventes et recouvrement efficiente ;
 - ✓ Enregistrement correct des opérations de trésorerie et de financement (en particulier suivi adéquat des instruments financiers complexes) ;
 - ✓ Existence d'une procédure paie (et autres avantages sociaux) adéquate;
 - ✓ Analyse des opérations sous l'angle fiscal ;
 - ✓ Enregistrement correct et exhaustif de la charge d'impôt ;
 - ✓ Identification et suivi de tous les engagements de l'entreprise.

Section 03 : L'information financière dans le SCF.

L'objectif de cette section est la présentation des états financiers selon le nouveau référentiel comptable Algérien, il traitera notamment la structure et le contenu des états financiers. De présenter les utilisateurs de ces derniers.

1. Présentation des états financiers

Selon l'article 410-1 du **SCF**¹ Toute entité entrant dans le champ d'application du présent système comptable établit annuellement des états financiers. Les états financiers des entités autres que les très petites entités comprennent :

- ✓ Un bilan ;
- ✓ Un compte de résultat ;
- ✓ Un tableau des flux de trésorerie ;
- ✓ Un tableau de variation des capitaux propres ;
- ✓ Une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'informations au bilan et au compte de résultat.

2. Définition et objectifs des états financiers

2.1 Définition des états financiers

Les états financiers sont le résultat d'un processus de collecte, analyse, traitement et interprétation de nombreuses informations ; ils retracent les effets financiers des transactions et autres événements en les groupant en grandes catégories selon leurs caractéristiques économiques. L'établissement des états financiers doit découler des principes du cadre conceptuel portant sur les définitions et critères d'évaluation et de comptabilisation des actifs, des passifs, des produits et des charges².

Selon l'article N° 21 de la loi 07-11 portant système comptable financier, les états financiers sont arrêtés sous la responsabilité des dirigeants de l'entité. Ils sont émis dans un délai maximum de six (6) mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils doivent être distingués des autres informations éventuellement publiées par l'entité.

¹ L'arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la comptabilisation des états financiers ainsi que la nomenclature et règles de fonctionnement des comptes, P20.

² ROBERT Obert, *Op.cit.*, 2004, P 121.

Chacun des composants des états financiers est clairement identifié et les informations suivantes sont mentionnées de façon précise :

- ✓ Dénomination sociale, nom commercial, numéro de registre de commerce de l'entité l'entité présentant les états financiers ;
- ✓ Nature des états financiers (comptes individuels, comptes consolidés ou comptes combinés) ;
- ✓ Date de clôture ;
- ✓ Monnaie de présentation et niveau d'arrondi.

D'autres informations permettant d'identifier l'entité doivent être également mentionnées :

- ✓ Adresse du siège social, forme juridique, lieu d'activité et pays d'immatriculation ;
- ✓ Principales activités et nature des opérations effectuées ;
- ✓ Nom de la société mère et éventuellement dénomination du groupe auquel est rattachée l'entité ;
- ✓ Nombre moyen d'employés au cours de la période.

Les états financiers sont obligatoirement présentés dans la monnaie nationale c'est-à-dire le Dinar Algérien et les montants figurant sur les états financiers peuvent être arrondis au millier d'unités¹.

2.2 Objectifs des états financiers

Les états financiers sont résumés comme suite :

- ✓ Aider à prendre des décisions économiques ;
- ✓ Ils Constituent le principal moyen de communication de l'information financière ;
- ✓ Fournir une information pertinente afin de refléter une image fidèle de la situation financière ;
- ✓ Informé sur la performance financière et de la variation de la situation financière. ;
- ✓ Satisfaire les besoins des utilisateurs de l'information financière.

¹ L'arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la comptabilisation des états financiers ainsi que la nomenclature et règles de fonctionnement des comptes,P20.

3. Contenu des états financiers

3.1. La Situation financière

L'information sur la situation financière est fournie principalement dans un bilan.

- Définition financière du bilan:

« C'est un état qui, à une date donnée, Présente à droite la liste des ressources à disposition de l'entreprise, Décrit à gauche la manière dont ces ressources sont employées »¹

- Définition juridique du bilan:

« C'est un état qui, à une date donnée, Présente à gauche le patrimoine de l'entreprise (les biens qu'elle possède); Présente à droite des dettes de l'entreprise, dettes vis-à-vis des prêteurs, des fournisseurs et des tiers en général .»²

La différence entre le patrimoine et les dettes constitue la richesse nette de l'entreprise. La situation financière contenu dans le bilan peut être affecté par :

✓ Sa structure financière, Elle permet d'évaluer les besoins d'emprunts futurs, ainsi que la manière dont vont être répartis les flux de trésorerie et enfin de déterminer la probabilité que l'entité a d'obtenir des financements externes ;

✓ Sa solvabilité et sa liquidité : Elles sont utiles pour évaluer la capacité de l'entité à respecter ses engagements financiers à échéance³.

Le bilan contient les éléments suivants :

Tableau N°2 : le contenu du bilan financier

L'actif	Le Passif
Les immobilisations corporelles et incorporelles.	Les capitaux propres avant distribution.

¹Ali Garmilis et Chantal Poty, Comptabilité financière, Edition Dunod 2009, page14.

²IDEM, P 14.

³ STEOHANE Brun, opcit,2006,P 52.

Les amortissements.	Emprunts et dettes financières.
Les participations. Et autres actifs financiers.	Les passifs d'impôt (en distinguant les impôts différés).
Les stocks et encours.	Provisions pour charges et passifs assimilés.
Les actifs d'impôt (en distinguant les impôts différés).	Fournisseurs et autres créditeurs
Les clients, les autres débiteurs et autres actifs assimilés (charges constatées d'avance).	Trésorerie et équivalents de trésorerie négative
La trésorerie et équivalents de trésorerie.	

Source : Etablie par nos soins sur la base de notre revue de littérature

Le bilan est subdivisé en deux grandes parties ; l'une décrit les éléments d'actifs et l'autre ceux du passif de l'entité ; ces éléments à leur tour sont classés en éléments courants et non courants.

- Un actif est qualifié de courant si ¹:
 - ✓ L'entité envisage de réaliser l'actif, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle d'exploitation ;
 - ✓ Il est détenu à des fins de transaction;
 - ✓ Il représente la trésorerie ou un équivalent de trésorerie ;
- ✓ Un passif est qualifié de courant si ;
 - ✓ Il est soldé dans le cadre de l'exploitation;

¹IFRS-IAS; Martine Haranger-Gauthier et May Helou; édition hachette; 2010 page9..

- ✓ Il est payé dans les douze mois après la date de clôture de l'exercice.

3.2 La performance financière

L'information sur la performance est donnée principalement dans un compte de résultat.

Le compte de résultat donne une information sur la performance de l'entité, en particulier sur sa rentabilité. L'information sur la performance est nécessaire pour évaluer la capacité de l'entité à générer des flux de trésorerie sur la base des ressources qu'elle contrôle. Elle permet également de se faire un jugement sur l'efficacité avec laquelle l'entreprise pourrait employer des ressources supplémentaires¹.

Il fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice: bénéfice ou perte. Les informations minimales présentées au compte de résultat sont les suivantes:

- ✓ Analyse des charges par nature, permettant de déterminer les principaux agrégats de gestion suivants: marge brute, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation ;
- ✓ Produits des activités ordinaires ;
- ✓ Résultat opérationnel ;
- ✓ Produits financiers et charges financières ;
- ✓ Charges d'impôt sur le résultat ;
- ✓ Résultat des activités ordinaires ;
- ✓ Eléments extraordinaires (produits et charges) ;
- ✓ Résultat net de la période avant distribution ;
- ✓ Pour les sociétés par actions, résultat net par action.

Il est possible pour une entité de présenter dans l'annexe, un compte de résultat par fonction. Ce mode de présentation demande une nomenclature des comptes de charges et de produits par nature, mais aussi une nomenclature des comptes par fonction adaptée à leurs besoins et leurs spécificités.²

D'autres informations doivent être présentées soit au compte de résultat, soit dans l'annexe en complément du compte de résultat. Ces informations sont :

- ✓ Une analyse des produits des activités ordinaires ;
- ✓ Les sociétés par actions : le montant des dividendes par action, votés ou proposés et

¹STEPHANE Brun, *Op.cit.* 2008, P 52.

²Le système comptable financier. *Op.cit.* 2008, P 66.

le résultat par action.

3.3. Tableau de variation des capitaux propres

Il constitue un composant des états financiers à part entière. Il est principalement destiné aux actionnaires et dirigeants de l'entité ; il constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice.

Il présente les informations suivantes:

- ✓ Le résultat net de l'exercice ;
- ✓ Chacun des éléments de produits et de charges, de profits ou de pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres, comme imposé par d'autres normes, ainsi que le total de ces éléments ;
- ✓ Les mouvements liés aux opérations en capital (augmentation, diminution, remboursement...);
- ✓ Les mouvements liés aux distributeurs de résultats et affectations décidées au cours de l'exercice;
- ✓ Les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreur dont l'impact est directement enregistré en capitaux propres.

3.4. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie

L'entité doit indiquer les composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, qui correspondent :

- ✓ à la trésorerie comportant les fonds en caisse et les dépôts à vue ;

✓ Aux équivalents de trésorerie qui sont les placements à court terme convertibles en liquidités sans restrictions (généralement inférieurs à trois (03) mois à partir de la date d'acquisition)¹.

Les flux de trésorerie sont classés en trois grandes parties :

- Flux générés par les activités opérationnelles

Les activités opérationnelles constituent les opérations principales génératrices de produits de l'entreprise. Les activités exclues des définitions des activités d'investissement ou de financement sont présumées constituer des activités opérationnelles. Comme exemples de flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, on peut citer :

- ✓ Les entrées de trésorerie provenant de la vente de biens et de la prestation de services ;
- ✓ Les entrées de trésorerie provenant des redevances, d'honoraires et de commissions ;
- ✓ Les sorties de trésorerie envers des fournisseurs, membres du personnel.

- Les flux de trésorerie générés par les activités de financement

Ils correspondent aux changements survenus dans l'importance et la composition des capitaux propres et dettes financières. Cette présentation est utile à la prévision des flux futurs de trésorerie de l'entité, attendus par les apporteurs de capitaux. A titre d'exemples :

- ✓ Les sorties de trésorerie envers les actionnaires pour acquérir ou racheter les actions de l'entité ;
- ✓ Les sorties de trésorerie pour rembourser les emprunts et d'autres dettes assimilées ;
- ✓ Les produits de l'émission d'emprunts obligatoires, d'emprunts ordinaires ou d'autres emprunts à court terme².

- Les flux de trésorerie générés par les activités d'investissement

Ils comprennent les acquisitions et les cessions d'actifs à long terme en plus des autres placements, qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie. Les flux liés aux opérations d'investissement comprennent, notamment :

¹ STEPHANE Brun, Qp.cit. 2008, P 53.

² LIONEL Escafffe, ERIC Tort, les Normes Internationales de Comptabilité IAS/IFRS₂ Edition Gualino, Paris 2006, P 38.

- ✓ Les sorties de trésorerie résultant de l'acquisition d'immobilisations. ;
- ✓ Les entrées de trésorerie engendrées par la cession d'immobilisations ; Les sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'instruments de capitaux propres.

Le *SCF* propose deux méthodes de construction du tableau:

- La méthode directe : qui consiste à
 - ✓ Présenter les principales rubriques d'entrée et de sortie de trésorerie brute (clients, fournisseurs, impôts...) afin de dégager un flux de trésorerie net ;
 - ✓ Rapprocher ce flux de trésorerie net du résultat avant impôt de la période considérée.
- La méthode indirecte: qui consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en tenant compte
 - ✓ Des effets des transactions sans influence sur la trésorerie (amortissement, variations clients, stocks, variations fournisseurs...);
 - ✓ Des décalages ou des régularisations (impôts différés...);
 - ✓ Des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ou de financement (plus ou moins-values de cession...), ces flux étant présentés distinctement

3.5. L'annexe des états financiers

L'annexe est un document de synthèse, faisant partie des états financiers. Elle fournit les explications nécessaires pour une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat et complète autant que de besoin des informations utiles aux lecteurs des comptes.

Les annexes garantissent une intelligibilité et une qualité à l'information financière, elles fournissent les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des états financiers afin de satisfaire le besoin en informations des différents utilisateurs. L'annexe comporte des informations portant sur les points suivants¹ :

¹ ROBERT Obert, Op.cit. 2006, P 92.

- ✓ Les règles et méthodes comptables retenues pour la présentation et l'établissement des états financiers ;
- ✓ Les bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers ;
- ✓ Les méthodes comptables spécifiques nécessaires à la compréhension des états financiers ;
- ✓ Toute dérogation aux règles et méthodes d'établissements des états financiers doit être expliquée et justifiée ;
- ✓ Toute information complémentaire qui ne serait pas déjà présentée dans les autres états financiers, mais qui serait estimée nécessaire pour comprendre chacun d'eux ;
- ✓ Les informations concernant les entités associées, filiales ou sociétés mère, ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants. ;
- ✓ Toutes les informations complémentaires nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.

4. Les états financiers consolidés

Les comptes consolidés comprennent le bilan et compte de résultat consolidés ainsi qu'une annexe formant les états financiers de base ainsi qu'un tableau de flux de trésorerie et un tableau de variation des capitaux propres du groupe.

4.1. Le bilan consolidé

Le bilan consolidé contient quelques rubriques spécifiques par rapport au bilan individuel :

- ✓ Écart d'acquisition : il doit apparaître aux actifs non courants à la rubrique immobilisations incorporelles représentant le goodwill résiduel constaté lors de la substitution aux titres de participation, la valeur correspondante des capitaux propres ;
- ✓ Titres mis en équivalence : il doit apparaître aux actifs non courants représentant le montant qui correspond à la quote-part des capitaux propres des sociétés sous influence notable ;
- ✓ Intérêts minoritaires : il doit apparaître obligatoirement aux capitaux propres représentant la quote-part revenant aux associés hors groupe lors d'une intégration globale.

4.1. Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé contrairement au compte de résultat individuel, fait apparaître en plus des éléments constituant le résultat de la société consolidante :

- ✓ Les éléments constitutifs du résultat de l'ensemble des sociétés consolidées par l'intégration globale ainsi que la fraction correspondante à la part des sociétés intégrées proportionnellement ;
- ✓ La quote-part du résultat revenant aux sociétés consolidées par mise en équivalence ;
- ✓ La quote-part du résultat revenant aux intérêts minoritaires ;
- ✓ Les dépréciations éventuelles de l'écart d'acquisition.

4.2. Le tableau de variation des capitaux propres consolidé

Ce tableau doit présenter la variation des capitaux propres du groupe et à la fois ceux des intérêts minoritaires.

Les variations des capitaux propres spécifiques entre deux exercices expliquent la croissance ou la décroissance du patrimoine du groupe qui résulte :

- ✓ De l'entrée ou sortie du périmètre de consolidation ;
- ✓ Des opérations avec les détenteurs de la société consolidante telles que la distribution des dividendes ou l'augmentation ou réduction de capital de la société consolidante ;
- ✓ Du résultat de l'exercice et les variations dues à la réévaluation des actifs et passifs enregistrés directement dans les capitaux propres ainsi que de la variation des taux de conversion dans le cas où le groupe comprend des sociétés dont les comptes sont établis en devise.

4.3 Le tableau de flux de trésorerie

Cet état représente les flux de trésorerie des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation envers des tiers, donc il s'agit d'un cumul des tableaux de flux des trésoreries

individuels après l'élimination des flux internes au groupe.

4.4 L'annexe des états financiers consolidés

Comportant des notes relatives aux états financiers vues précédemment, l'annexe des comptes consolidés contient également des informations spécifiques à la consolidation qui précisent son périmètre de consolidation et les informations qui en résultent par les IAS 27,28 et 31 ; ainsi que les opérations comptables liées aux regroupements d'entreprises par l'IFRS 3.

5. Les destinataires des états financiers et leurs besoins d'informations.

Les destinataires sont les utilisateurs potentiels ou actuels des états financiers. C'est pour satisfaire leurs besoins que les états financiers sont élaborés, selon l'article 9 du cadre conceptuel de l'IASB:

✓ **Investisseurs:** Les personnes qui fournissent les capitaux à risques et leurs conseillers sont concernées par le risque inhérent à leurs investissements et par la rentabilité qu'ils produisent. Ils ont besoin d'informations pour les aider à déterminer quand ils doivent acheter, conserver, et vendre. Les actionnaires sont également intéressés par des informations qui leur permettent de déterminer la capacité de l'entreprise à payer des dividendes ;

✓ **Membre du personnel :** Ils ont besoin d'une information sur la stabilité et la rentabilité de l'entreprise qui les emploie ;

✓ **Prêteurs:** Les prêteurs sont intéressés par une information pour savoir s'ils seront payés à l'échéance ou pas ;

✓ **Fournisseurs et autres créanciers:** pour savoir si les montants qui leur sont dus leur seront payés à l'échéance ;

✓ **Clients:** Les clients sont intéressés par une information sur la continuité de l'entreprise, en particulier lorsqu'ils ont des relations à long terme avec elle, ou bien qu'ils en dépendent ;

✓ **Les états et leurs organismes publics:** Sont intéressés par la répartition des ressources et, en conséquence par les activités des entreprises. Ils imposent également

des obligations d'information afin de réglementer les activités des entreprises de déterminer les politiques fiscales et la base des statistiques de produit national ou statistiques similaires ;

✓ **Public:** Les entreprises peuvent contribuer de façon substantielle à l'économie locale en procurant des emplois et en accordant leur clientèle à des fournisseurs locaux.

Cependant que le SCF cite les dirigeants de l'entreprise avant les fournisseurs de capitaux contrairement au cadre conceptuel de l'IASB.

Selon Art121-7 du SCF : «Les états financiers constituent le principal moyen de communication de l'information financière aux différents utilisateurs, interne et externes à l'entreprise».

✓ Les dirigeants: Les organes d'administration et de contrôle et les différentes structures internes de l'entreprise;

✓ Les fournisseurs de capitaux (propriétaire, actionnaires, banques et autres bailleurs de fonds);

✓ L'administration et autres institutions dotées de pouvoirs de réglementation et de contrôle (autorités fiscales, statistiques nationales et autres organismes ayant un pouvoir de planification, de réglementation et de contrôle);

✓ Les autres partenaires de l'entité tels que les assureurs, les salariés, les fournisseurs ou les clients;

✓ Les autres groupes d'intérêt, y compris le public de façon générale.

Tableau N°3 : les différents besoins en information des utilisateurs:

Utilisateur	Besoins d'information
Investisseurs	Risque et comptabilité
Membres du personnel	Stabilité et rentabilité
Prêteurs	Probabilité de règlements des m prêts et intérêts à leur échéance

Fournisseurs et autres créanciers	Probabilité que les montants dus seront payés à l'échéance
Clients	Continuité de l'entreprise
État et organismes publics	Réparation des ressources et respect de l'obligation d'information
Source : Etablie par nos soins sur la base des éléments précédemment cités	

Conclusion du deuxième chapitre

Le fonctionnement de l'entreprise nécessite la communication de l'information entre les différents départements au sein de l'entreprise, ainsi qu'avec les différents tiers qui constituent l'environnement de l'entreprise. Pour ce faire, l'entreprise doit produire une information fiable et exhaustive, Cette information nécessite un certain niveau de control afin qu'elle soit représentative et crée de la confiance pour ses utilisateurs, que ce soit en interne ou en externe.

Le système d'information comptable et financier est cette partie essentielle du système d'information de gestion dans l'entreprise, qui assemble les données financières de l'intérieur et de l'extérieur de l'entreprise et qui les traite et les transforme en informations financières utiles pour les utilisateurs.

Pour atteindre l'objectif de transparence, le SCF incite les entreprise à diffuser des informations qui étaient jusqu'ici réservées aux cadres dirigeants, Les informations publiées par les sociétés deviennent alors comparables et l'on passe d'une logique comptable à une logique d'information financière. Les informations publiées seront maintenant plus représentatives de la réalité économique de l'entreprise.

Les états financiers devront comprendre un bilan, un compte de résultat, un état indiquant la variation des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie, les méthodes comptables et notes explicatives. La modification du langage comptable avec le passage vers une vision plus économique a changé notre vision des comptes.

Chapitre III
Le Système Comptable
Financier

Introduction

Ce chapitre constitue une étude de cas pratique, au moyen d'une enquête effectuée au sein du groupe pharmaceutique algérien *SAIDAL*, où nous avons fait notre stage pratique de fin d'études, et plus précisément au niveau de l'unité commerciale centre **UCC**.

Pour pouvoir répondre aux questions de recherche, nous avons élaboré deux questionnaires au tour des hypothèses posées au départ.

Le premier questionnaire destiné aux membres de la DFC de la l'UCC et ceux du groupe au niveau du siège social, ainsi qu'ou membres de l'équipe de l'audit interne du groupe, le but de ce questionnaire est d'avoir les éclaircissements de la part des professionnels sur notre problématiques.

Le second questionnaire est destiné au personnel de l'UCC, notre objectif est de sonder le point de vu de cette tranche d'utilisateurs de l'information financière sur la qualité de cette dernière dans le système comptable financier.

Ce chapitre est composé de trois sections, en premier lieu nous présenterons le groupe *SAIDAL*, son historique et son organisation.

La deuxième section sera consacrée à la présentation de la méthode utilisée pour notre enquête, de l'échantillon étudié et de la conception et le contenu des questionnaires

La troisième section quand a elle sera consacrée à la présentation et commentaires des résultats de l'enquête.

Section 01 : Présentation du Groupe SAIDAL

1. Présentation de l'entreprise

SAIDAL est une Société par actions, au capital de 2 500 000 000 dinars algériens. 80 % du capital du Groupe SAIDAL sont détenus par l'Etat et les 20 % restants ont été cédés en 1999 par le biais de la Bourse à des investisseurs institutionnels et à des personnes physiques.

SAIDAL a pour mission de développer, de produire et de commercialiser des produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire.

Son chiffre d'affaire réalisé en 2013 avoisine 11,4 milliards de dinars et correspond à un volume de 119 millions d'unités de vente¹.

1.1. Historique du groupe SAIDAL

Comme toutes les entreprises industrielles importantes qui existent dans le monde entier et dont SAIDAL fait partie ; ont connue plusieurs restructurations durant leur existence. Ces multiples transformations (organique, industrielles, juridiques et financières) ont été décidées par les pouvoirs publics et ont données lieu à des modes d'organisation de l'entreprise correspondant au modèle de développement de l'économie national qui a prévalu.

En 1963, est née l'entreprise « *Pharmacie Centrale Algérienne (PCA)* » sur la base des anciens magasins généraux des services de la santé. Elle allait connaître un long développement jusqu'à ce que lui soit confié en 1969, le monopole de l'importation de la production et de la distribution des produits pharmaceutiques (gros et détail) à usage humain et vétérinaire ; ainsi que des équipements médicaux et autres accessoires médicochirurgicaux sous la tutelle du ministère de la santé publique.

La Pharmacie Centrale Algérienne (PCA) fut érigée en Entreprises Nationales de Production Pharmaceutiques (ENPP) par le décret 82/161, promulgué en avril 1982².

¹ Rapport annuel du conseil d'administration du groupe SAIDAL, 2016.

² Document interne du groupe SAIDAL.

1.2. Principales dates ayant marqué l'évolution du groupe SAIDAL¹ :

- ✓ **1962** : Magasins généraux ;
- ✓ **1969** : Nationalisation des dépôts et création de la Pharmacie Centrale Algérienne (CPA), restructuration de la PCA ; naissance de cinq entreprises nationales :
 - ENEMEDIE production, importation et distribution des équipements et des matériels médicaux ;
 - **ENA PHARMS** : Constantine, Alger et Oran distribution de produits pharmaceutiques ;
 - **ENPP** : production de médicaments ; possédant trois unités de production ;
 - **BIOTIC** : construite par les laboratoires Toraude en 1954, nationalisé à 51% en 1971 et à 100% en 1977 ;
 - **PHARMAL** : construite par les laboratoires LABAZ en 1964 nationalisée à 51% en 1971 et à 100% en 1977 ;
 - **UNITE D'EL HARRACH** : laissée vacante en 1962 par la société Algeropia du group Clin-Midy ;
- ✓ **1996** : Dissolution des fonds de participation, SAIDAL devient propriété à 100% du holding chimie pharmacie. Création d'une Unité de Commercialisation et de distribution propre à SAIDAL UCC «Unité de Commercialisation Centre ».
- ✓ **1997** : Rattachement à SAIDAL en trois unités de production appartenant aux Ex Pharm. (Alger, Oran, Constantine) ;
- ✓ **1998** : Transformation de SAIDAL en Groupe industriel avec les trois filiales de production et deux unités de services. Création et lancement en partenariat de sociétés en Joint-venture avec des laboratoires de grande renommée internationale.

¹ Document interne du groupe SAIDAL.

2. Mission du Groupe SAIDAL¹

En tant que premier producteur de médicaments génériques en Algérie, la mission première de SAIDAL c'est:

- ✓ Production des produits pharmaceutiques qu'on peut considérer comme le rôle principal de SAIDAL ;
- ✓ De contribuer à la protection de la santé des citoyens et à l'amélioration de la qualité des soins par la mise à disposition des patients, d'une gamme riche et diversifiée de produits de qualité à travers la recherche permanente pour le bien être de la population ;
- ✓ De protéger le droit des citoyens d'accéder aux traitements par l'adoption d'une politique tarifaire favorisant de larges couches de la société.

Sa position d'entreprise publique lui confère également la mission d'accompagner la politique de santé publique dans le développement de l'industrie pharmaceutique par le choix d'investissements orientés vers la satisfaction des besoins de la population.

3. Les activités du Groupe SAIDAL

Le Groupe SAIDAL est spécialisé dans la fabrication de produits pharmaceutique ; ses activités se définissent par la production et la commercialisation de spécialités pharmaceutique et substances chimiques sous forme de matières premières, produits semi-finis et produits finis.

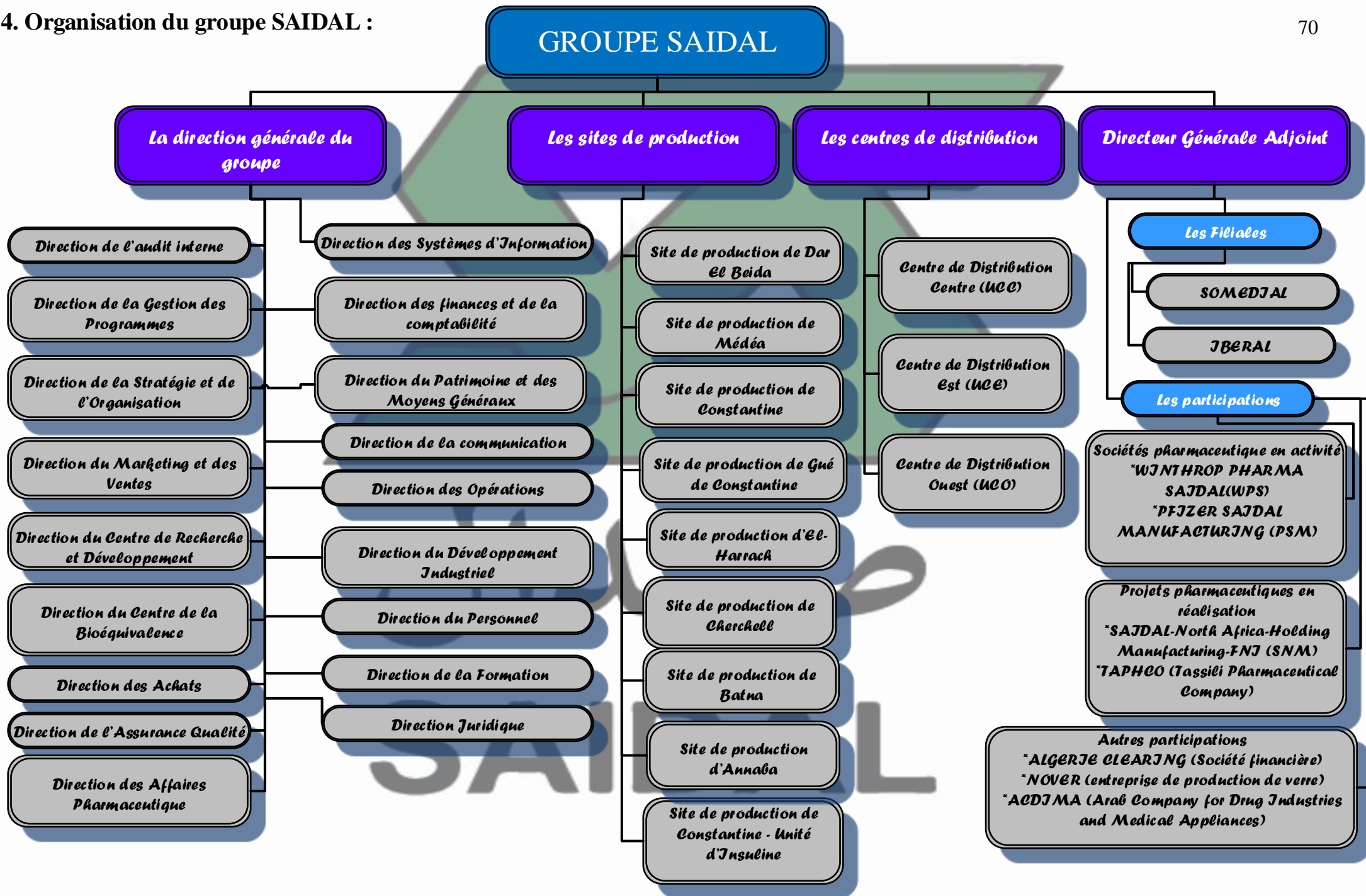
Il prend part également dans le marketing, la promotion médicale, la certification, le partenariat et la communication, ainsi que dans les activités de recherche et développement.

Tableau N°4 : Les métiers du Groupe SAIDAL par activité

Activités principale	Activités auxiliaires
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Production des spécialités pharmaceutiques ✓ Production des principes actifs antibiotiques ✓ Commercialisation, distribution, marketing ✓ Recherche appliqué et développements de produits génériques. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Production d'emballages ✓ Transites et transport de marchandises ✓ Prestation de service (façonnage et analyse) ✓ Maintenance de l'équipement de production

Source : Document interne du groupe SAIDAL

¹ Document interne du groupe SAIDAL.



Le Groupe SAIDAL a procédé en janvier 2014 à la fusion, par voie d'absorption, des filiales ANTIBIOTIC AL, PHARMAL et BIOTIC. Cette décision approuvée par ses organes sociaux a donné lieu à une nouvelle organisation s'articulant autour de :

4.1. La direction générale du groupe¹

Structure décisionnelle regroupant les Directions Centrales

- ✓ Direction de l'audit interne ;
- ✓ Direction de la gestion des programmes ;
- ✓ Direction de la Stratégie et de l'Organisation ;
- ✓ Direction du Marketing et des Ventes ;
- ✓ Centre de Recherche et Développement ;
- ✓ Centre de la Bioéquivalence ;
- ✓ Direction des Achats ;
- ✓ Direction de l'Assurance Qualité ;
- ✓ Direction des Affaires Pharmaceutiques ;
- ✓ Direction des Systèmes d'information ;
- ✓ Direction des finances et de la comptabilité ;
- ✓ Direction du patrimoine et des moyens généraux ;
- ✓ Direction de la communication ;
- ✓ Direction des opérations ;
- ✓ Direction du développement industriel ;
- ✓ Direction du personnel ;
- ✓ Direction de la formation ;
- ✓ Direction Juridique.

4.2. Les sites de production²

SAIDAL compte 09 usines de production d'une capacité totale de 200 Millions unités :

- Site de production de Dar El Beida

L'unité de Dar El Beida existe depuis 1958, elle appartenait au laboratoire Français LABAZ avant sa nationalisation en 1970, elle a été rattachée à 51%, et en 1976 à 100% par l'ex PCA ce qui a donné lieu aux transformations suivantes :

Agrandissement de l'unité de 3600m² à 6600 m² ;

- ✓ La mise au point des produits pharmaceutiques algériens ;

¹ Document interne du groupe SAIDAL.

² IDEM.

- ✓ Extension du magasin de stockage ;
- ✓ Modernisation des chaînes et des ateliers.

L'activité de cette unité était limitée en la fabrication de quelques médicaments et produits cosmétiques, mais actuellement elle produit une gamme de médicaments très large dans plusieurs formes galéniques :

Comprimés, Gélules, Sirops (solutés buvables), Forme pâteuses (pommades, gel, crème), Suspension buvable, Sels, et Solution dermique.

L'unité de Dar el Beida est caractérisée par une capacité de production très importante (43 millions unités de vente par an). Aussi l'usine est dotée d'un laboratoire de contrôle de la qualité chargé de l'analyse Physico-chimique et microbiologique et d'une surface de stockage de 6.600 m² (4.600 palettes).

- Site de production de Médéa

Spécialisé dans la production d'antibiotiques pénicilliniques et non pénicilliniques. Le complexe antibiotique de Médéa, qui dispose de:

- ✓ un bâtiment de production de matières premières en vrac par fermentation.
- ✓ un bâtiment de production des matières premières vrac par synthèse chimique à partir des produits de la fermentation.
- ✓ deux bâtiments de production de Spécialités Pharmaceutiques, l'un consacré aux Produits pénicilliniques et l'autre aux non pénicilliniques.
- ✓ une unité de production d'articles de conditionnement (imprimerie).
- ✓ des services généraux nécessaires au fonctionnement de ces installations.

Le Complexe Antibiotiques, dont la production a démarré en 1988, produit les formes galéniques suivantes : injectables, gélules, pommades, sirops et comprimés.

Le site est caractérisé par une capacité de production importante dans la fabrication de matières premières en vrac et des spécialités pharmaceutiques et des laboratoires d'analyse permettant le contrôle complet de la qualité.

- Site de production de Constantine

Cette usine située dans la zone industrielle de Constantine a été auparavant transférée à Pharmed suite à la dissolution de L'ENCOPHRAM en date du 31 Décembre 1997 et est spécialisée dans la fabrication des formes liquides.

- Site de production du Gué de Constantine

Il se compose de deux parties distinctes :

- ✓ La première partie pour la fabrication des formes galéniques, suppositoires, ampoules buvables et comprimés.
- ✓ Une autre partie dotée d'une technologie très récente est spécialisée dans la production des solutés massifs, poches et flacons.

- Site de production d'El-Harrach

L'usine El-Harrach dispose de quatre ateliers, un atelier sirops, un atelier solutions, un atelier comprimés et dragées et un atelier pommades avec une capacité de production de 20 millions d'unités de vente.

- Site de production de Cherchell

L'usine de Cherchell se compose d'un atelier de production avec une capacité de production de plus de 200.700 unités de ventes. Unique producteur algérien du concentré d'hémodialyse, il est doté d'un laboratoire contrôle de la qualité chargée du contrôle physico-technique, microbiologique et pharmaco-toxicologique.

- Site de production de Batna

Spécialisé dans la production des suppositoires avec une capacité de production de 3 millions d'unités de vente par an.

- Site de production d'Annaba

Cette usine est spécialisée dans la fabrication des formes sèches (comprimés et gélules), elle a été transférée auparavant à la filiale Pharmed suite à la dissolution de L'ENCOPHRAM en date du 31 Décembre 1997.

- Site de production de Constantine-unité d'Insuline.

Spécialisé dans la production d'insuline humaine à trois types d'action : rapide (Rapid), lente (Basal) et intermédiaire (Combe 25).

4.3. Les Centres de distribution¹

Ces centres assurent la distribution des produits SAIDLA à travers tout le territoire nationale, ils sont au nombre de 03 :

- Centre de Distribution Centre (UCC)

Créé en 1996, il fut le premier Centre de Distribution du Groupe. Il visait la commercialisation et la distribution de tous les produits du Groupe à partir d'un même point de vente. Les résultats encourageants obtenus ont permis de créer deux autres centres de distribution à Batna et à Oran. (C'est le lieu où nous avons effectué notre stage pratique).

- Centre de Distribution Est (UCE)

Créé en 1999 à Batna, ce centre assure la commercialisation des produits SAIDAL dans la région de l'Est.

- Centre de Distribution Ouest (UCO)

Créé en 2000 afin d'assurer une meilleure distribution des produits dans la région de l'Ouest.

4.4. Les filiales et participations²

4.4.1. Les filiales

- **SOMEDIAL** : Située dans la zone industrielle d'Oued Smar, SOMEDIAL est le résultat d'un partenariat entre le Groupe SAIDAL (59%), le Groupe Pharmaceutique Européen (36,45%) et FINALEP (4,55).

L'unité de production SOMEDIAL dispose de trois départements:

- ✓ Un département spécifique pour la fabrication des produits hormonaux,
- ✓ Un département pour la fabrication des liquides (sirops et solutions buvables),
- ✓ Un département pour la fabrication des formes sèches (gélules et comprimés).

¹ Document interne du groupe SAIDAL.

² Rapport annuel du conseil d'administration du groupe SAIDAL, 2016.

• **IBERAL** : **IBERAL** est une Société par actions issue d'un partenariat public/privé:

- ✓ Groupe SAIDAL : 60%
- ✓ Flash Algérie, spécialiste dans l'agro-alimentaire : 40%

IBERAL Spa a pour mission principale de réaliser et d'exploiter un projet industriel de production de spécialités pharmaceutiques à usage de médecine humaine. Le projet industriel IBERAL Spa vise les objectifs suivants :

- ✓ Fabrication de médicaments génériques (injectables et formes sèches);
- ✓ Conditionnement de médicaments (formes solides) ;
- ✓ Prestation de conditionnement et contrôle qualité sur demande des producteurs Nationaux.

4.4.2. Les participations¹

Sociétés pharmaceutiques en activité :

✓ **WINTHROP PHARMA SAIDAL (WPS)** : Créée en 1999 entre le Groupe SAIDAL (30%) et SANOFI (70%) pour la fabrication, le façonnage et la commercialisation en Algérie, des spécialités pharmaceutiques à usage humain. L'unité de production W.P.S. située dans la zone industrielle d'Oued Smar est entrée en production en décembre 2000. Elle emploie actuellement un effectif de 103 agents et a réalisé en 2012, une production de 24,6 millions d'unités pour un chiffre d'affaire de 1,8 milliards de dinars ;

✓ **PFIZER SAIDAL MANUFACTURING (PSM)** : Société conjointe créée en 1998 entre le Groupe SAIDAL et PFIZER Pharm-Algérie pour la fabrication le conditionnement et la commercialisation des produits pharmaceutiques et chimique. Située dans la zone industrielle d'Oued Smar, l'unité de production P.S.M. est entrée en production en février 2003. Elle emploie actuellement un effectif de 63 agents et a réalisé en 2012, une production de 10 millions d'unités pour un chiffre d'affaire de 3,7 milliards de dinars.

¹ Rapport annuel du conseil d'administration du groupe SAIDAL, 2016.

✓ **SAIDAL-North Africa- Holding Manufacturing-FNI (SNM)** : *S.N.M.* est le résultat d'un partenariat conclu, en septembre 2012, entre le Groupe SAIDAL (49%), la Société Koweïtienne *North Africa Holdind Company* (49%) et le Fond National de l'Investissement (02%), pour la création d'un centre spécialisé dans le développement, l'industrialisation et la commercialisation de médicaments anticancéreux ;

✓ **TAPHCO (*Tassili Pharmaceutical Company*)** : Résultat d'un partenariat conclut, en 1999, entre le Groupe SAIDAL (44,51%), ACDIMA, SPIMACO et JPM pour la Fabrication, la commercialisation et l'importation des produits pharmaceutiques : injectables, liquides et collyres. L'unité de production de TAPHCO localisée dans la zone industrielle de Rouiba, devra entrer en production en 2015 .

4.4.3. Autres participations

Le Groupe SAIDAL détient aussi des participations dans d'autres sociétés :

- ✓ **ALGERIE CLEARING** (Société financière) 6,67% ;
- ✓ **NOVER** (entreprise de production de verre) 4,46% ;
- ✓ **ACDIMA** (Arab Company for Drug Industries and Medical Appliances) 0,38 %.

Section 02 : Présentation de la méthodologie de recherche

Le but de cette section est de clarifier la méthodologie utilisée dans l'étude, en termes de conception, le choix de l'échantillon de l'étude, l'unité d'analyse, les méthodes de collecte de données, les étapes du développement de l'outil d'étude et les parties qu'il le construisent

1. La méthode utilisée

Afin de recueillir les données nécessaires pour atteindre les objectifs de l'étude, nous sommes appuyés sur un questionnaire, et une combinaison de méthodes qui ont été utilisés pour l'analyser et tirer des résultats.

2. L'échantillon de l'étude

L'échantillon de l'étude est composé des membres du personnels de l'unité commerciale centre, et des membres de la direction des finances et comptabilité de unité commerciale centre, ainsi que les membres de la direction des finances et comptabilité du groupe SAIDAL. Et l'équipe de l'audit interne du groupe SAIDAL.

Nous avons distribué 2 questionnaires différents, le premier questionnaire, destiné aux membres de la direction des finances et comptabilité de l'unité commerciale centre et ceux du groupe et l'équipe de l'audit interne, nous avons distribué 30 questionnaires. Le nombre de retour a été de 24 questionnaires ce qui représente 80 % du total des questionnaires distribués.

En ce qui concerne le deuxième questionnaire, ces derniers constituent une tranche d'utilisateurs de l'information financière que nous avons interrogé au nombre de 40. Le nombre de retour a été de 31 questionnaires ce qui représente 77.5 % du total des questionnaires distribués.

3. La conception et le contenu du questionnaire

Une échelle d'attitudes permet de quantifier des informations d'ordre qualitatif au moyen d'une échelle de nuances chiffrées. Les échelles les plus fréquemment utilisées dans la recherche sont les trois suivantes : l'échelle de Likert, l'échelle à supports sémantiques de Thurstone et l'échelle sémantique différentielle d'Osgood. Dans notre cas nous avons opté pour l'échelle de Likert.

L'échelle de Likert est la méthode la plus fréquemment utilisée lorsque des réponses sont proposées. Cette échelle a été développée dans les années trente. Les catégories de réponses sont formulées de manière à ce que leur signification corresponde à un niveau de compréhension analogue auprès des différents groupes de personnes. En règle générale, on choisit une gradation de 4 à 7 niveaux. Dans notre cas on a utilisé une gradation de cinq (5) niveaux comme est présenté ci-dessous :

L'échelle de Likert utilisé

Pas du tout d'accord	Plutôt en désaccord	neutre	Plutôt d'accord	Tout a fait d'accord
----------------------	---------------------	--------	-----------------	----------------------

Pour le premier questionnaire qui est destiné aux membres de la DFC du groupe ainsi ceux de l'unité commerciale centre, et de l'équipe d'audit interne au sein du groupe. Est tant donner que ces dernier sont les préparateurs des états financiers en ce qui concerne les membres de la DFC, et les garants de fiabilité de l'information financière qui sont l'équipe de l'audit interne, Notre questionnaire est plus détaillé et porte sur 5 axes :

- ✓ Les principales faiblesses du PCN ;
- ✓ Les points forts du SCF ;
- ✓ L'évaluation a juste valeur ;
- ✓ Les caractéristiques qualitatives de l'information financière ;
- ✓ Les obstacles que rencontre l'application du SCF.

Sachant que chaque axe contient des items, l'axe « Les principales faiblesses du PCN » contient 4 items, l'axe « Les points forts du SCF.» quand a lui contient 5 items. L'axe « L'évaluation a juste valeur.» contient 5 items, celui des « caractéristiques qualitatives de l'information financière.» contient 4 items et enfin l'axe portant sur « les obstacles que rencontre l'application du SCF. » contient aussi 4 items.

Par notre deuxième questionnaire, nous avons une tranche d'utilisateurs de l'information financière, qui sont les membres du personnels, qui sont amené a consulté les états financiers de l'entreprise.

Ce questionnaire est composé par deux axes, le premier axe : « les raisons qui poussent les employées a consulté le rapport du conseil d'administration. »

Cet axe contient 3 items :

- ✓ pour se renseigné éventuellement sur le résultat réalisé ;
- ✓ pour connaitre la situation financière de l'entreprise ;
- ✓ connaitre la stabilité et la pérennité de l'entreprise qui les emploie

Le deuxième axe : « la qualité de l'information financière fournie par les états financiers. » et on a interrogé les membres du personnels de SAIDAL sur le point de vue sur Les caractéristiques qualitatives de l'information financière que leurs propose les états financiers. Pour ce faire nous avons questionné le personnels sur l'intelligibilité, la fiabilité, la pertinence et la comparabilité de l'information que fournissent les états financiers. Le but est de connaître les raisons qui poussent les membres du personnels à consulter pour déterminer leurs besoins en information.

Section 03 : Les résultats de l'enquête

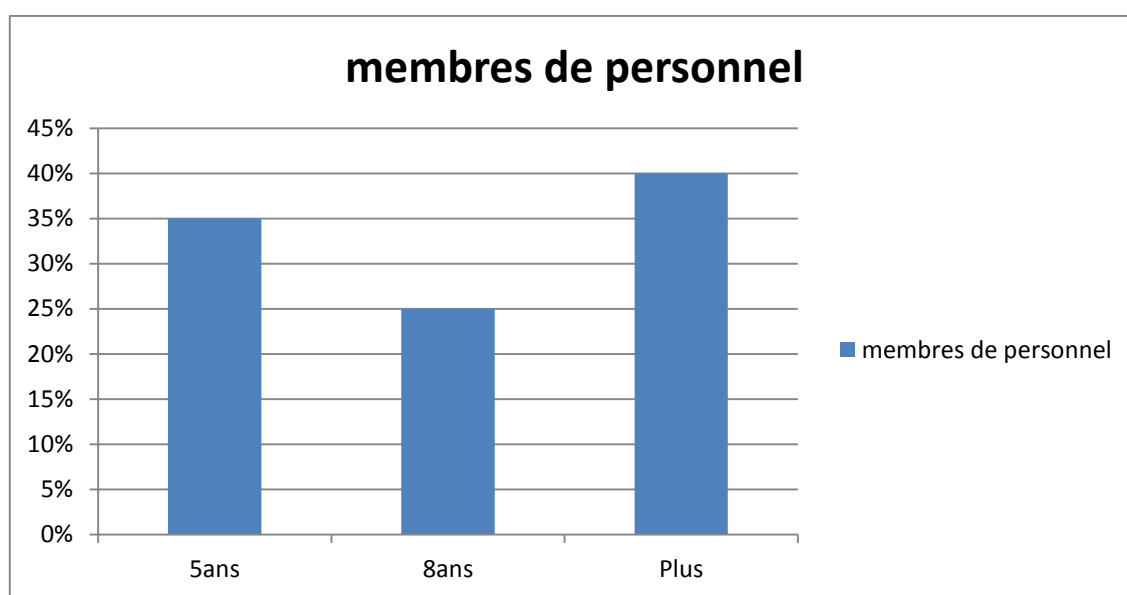
1. Présentation des résultats

1.1. Présentation des résultats du premier questionnaire

Nous allons présenter les résultats de notre questionnaire selon les rubriques qui le composent :

- Le graphe ci-dessus représente l'expérience des membres de la DFC de UCC et du groupe SAIDAL ainsi que ceux de l'équipe d'audit interne

Graphe n°1 : L'expérience des membres de la DFC et l'audit interne a SAIDAL



Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Commentaire : Comme on peut le constater à travers le graphique, la majorité (40%) des membres de la DFC et l'équipe d'audit interne ont plus de 8 ans d'expériences, et 25% ont 8 ans d'expériences, ce qui indique qu'ils ont déjà travaillé avec le PCN, et qu'ils ont vécu le passage au SCF, cela valorise encore plus leur opinion sur les affirmations proposées.

- **Traitement de l'axe n°1: Les principales faiblesses du PCN :**

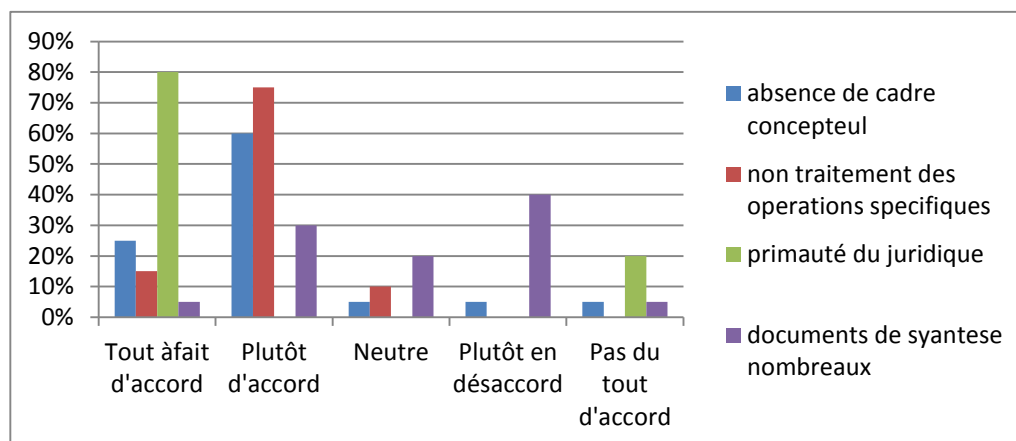
Tableau N° 5 : Les principales faiblesses du PCN

	absence de cadre conceptuel	non traitement des Operations spécifiques	primauté du juridique	documents de synthèse nombreux
Tout à fait d'accord	25%	15%	80%	5%
Plutôt d'accord	60%	75%		30%
Neutre	5%	10%		20%
Plutôt en désaccord	5%			40%
Pas du tout d'accord	5%		20%	5%

Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Le tableau ci-dessous récapitule les réponses du questionnaire concernant les faiblesses du PCN. Ces résultats sont synthétisés dans le graphique suivant :

Graphe N°2 : Les principales faiblesses du PCN



Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Observation : D'après le graphique, on remarque que les opinions sont dispersées, il y a pas de tendance sur une affirmation précise.

• **Traitement de l'axe n°2: Les points forts du SCF**

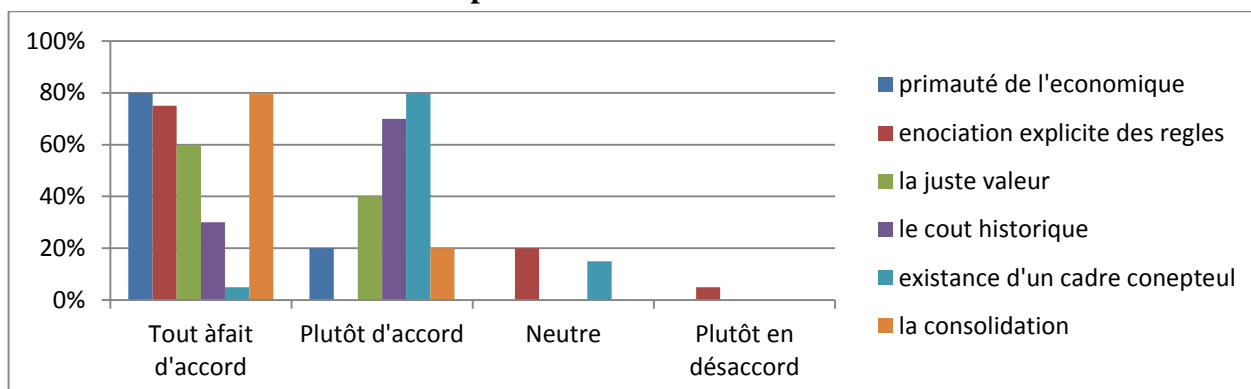
Tableau N°6 : Les forces du SCF

	primauté de l'économique	énonciation explicite des règles	la juste valeur	existence d'un cadre conceptuel	la consolidation
Tout à fait d'accord	80%	75%	60%	5%	80%
Plutôt d'accord	20%		40%	80%	20%
Neutre		20%		15%	
Plutôt en désaccord		5%			

Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Le tableau ci-dessous récapitule les réponses du questionnaire concernant les forces du SCF. Ces résultats sont synthétisés dans le graphique suivant :

Graphe N°3 : Les forces du SCF



Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Observation : Ce graphique démontre une tendance, la majorité des personnes interrogées sont d'accord sur toutes les affirmations proposées.

- **Traitement de l'axe n°3 : L'évaluation à la juste valeur**

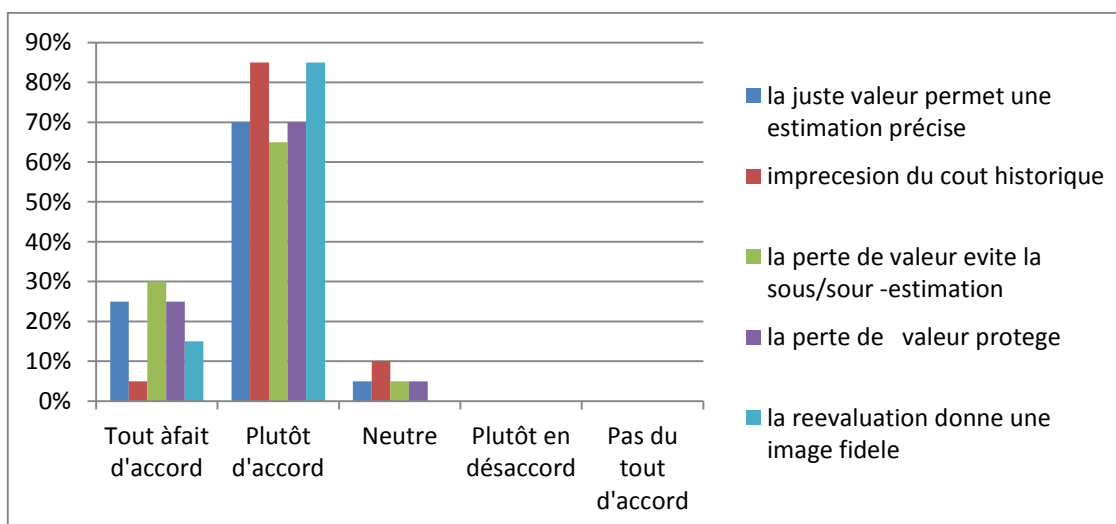
Tableau N°7 : l'évaluation a juste valeur

	la juste valeur permet une estimation précise	imprécision du cout historique	la perte de valeur évite la sous/sur-estimation	la perte de valeur protège	la réévaluation donne une image fidele
Tout à fait d'accord	25%	5%	30%	25%	15%
Plutôt d'accord	70%	85%	65%	70%	85%
Neutre		10%	5%	5%	

Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Le tableau ci-dessous récapitule les réponses du questionnaire l'évaluation à la juste valeur. Ces résultats sont synthétisés dans le graphique suivant :

Graph N°4 : l'évaluation a juste valeur



Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Observation : on peut voire d'après le graphique que la population interrogée est plutôt d'accord sur toutes les affirmations proposées.

- **Traitement de l'axe n°4 : Les caractéristiques qualitatives de l'information financière**

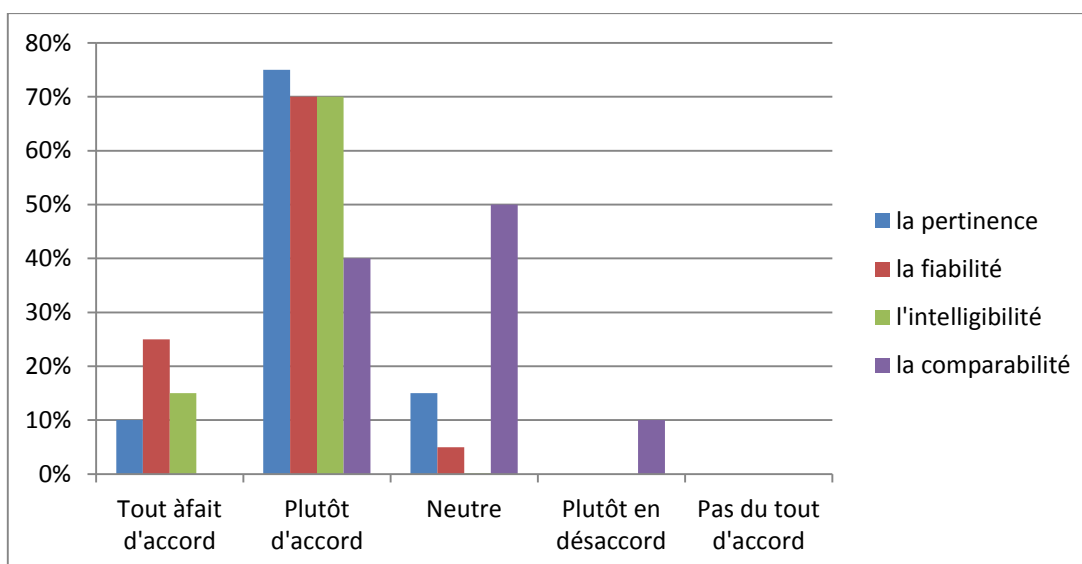
Tableau N°8 : Les caractéristiques qualitatives de l'information financière

	la pertinence	la fiabilité	l'intelligibilité	la comparabilité
Tout à fait d'accord	10%	25%	15%	
Plutôt d'accord	75%	70%	70%	40%
Neutre	15%	5%	15%	50%
Plutôt en désaccord				10%

Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Le tableau ci-dessous récapitule les réponses du questionnaire sur les caractéristiques qualitatives de l'information financière. Ces résultats sont synthétisés dans le graphique suivant :

Graph N°5 : Les caractéristiques qualitatives de l'information financière



Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Observation : On observe d'après le graphique une tendance, les personnes interrogés semblent d'accord sur les affirmations proposées.

- **Les obstacles que rencontre l'application du SCF**

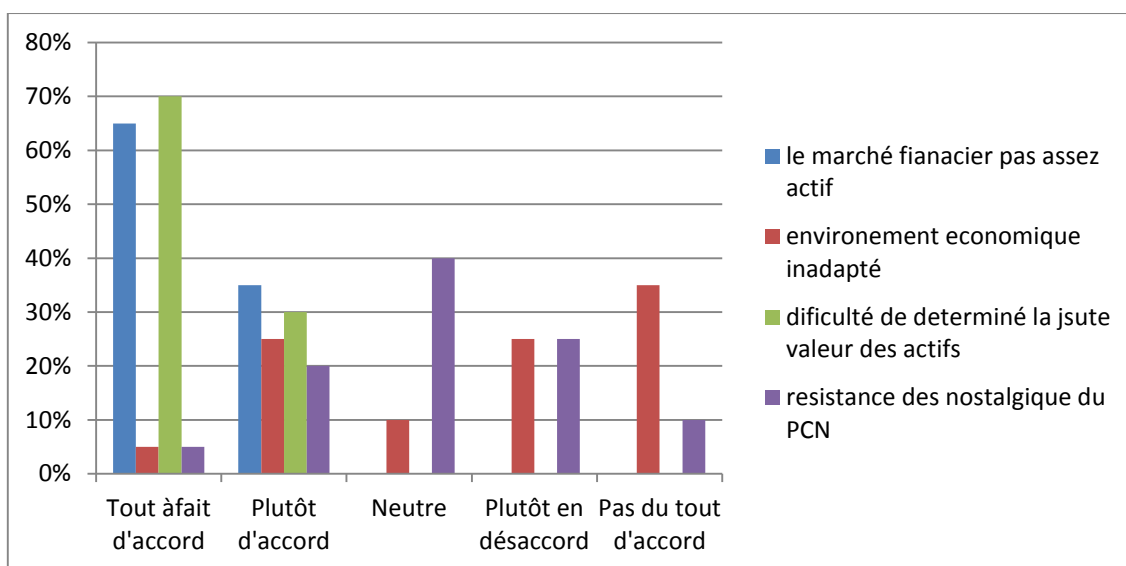
Tableau N°9 : Les obstacles que rencontre l'application du SCF

	le marché financier pas assez actif	environnement économique inadapté	difficulté de déterminer la juste valeur des actifs	résistance des nostalgique du PCN
Tout à fait d'accord	65%	5%	70%	5%
Plutôt d'accord	35%	25%	30%	20%
Neutre		10%		40%
Plutôt en désaccord		25%		25%
Pas du tout d'accord		35%		10%

Source : Etabli par l'étudiant sur la base des résultats du questionnaire

Le tableau ci-dessous récapitule les réponses du questionnaire sur Les obstacles que rencontre l'application du SCF, Ces résultats sont synthétisés dans le graphique suivant :

Graph N°6 : les obstacles que rencontre l'application du SCF



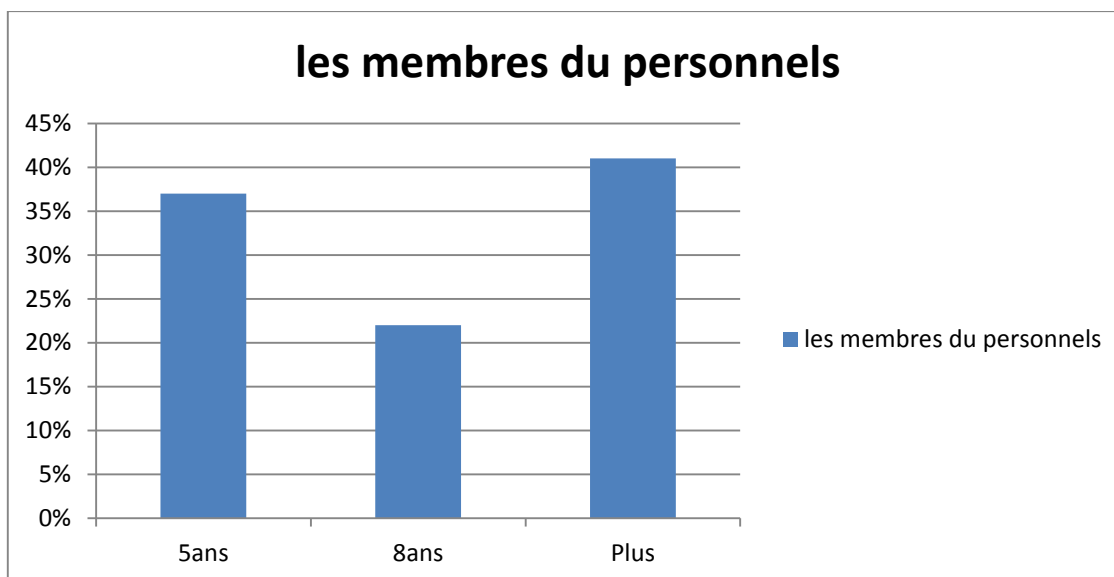
Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Observation : On remarque une dispersion des opinions, pas de tendance sur une affirmation précise, mais on peut voir que deux affirmations ont fait l'unanimité.

1.2. Présentation des résultats du deuxième questionnaire

Le graphe ci-dessus représente l'expérience des membres du personnel interrogé :

Graphe n°7 : Les années d'expériences des membres du personnel de l'UCC de SAIDAL



Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Commentaire : Nous remarquons de ce graphique que la majorité soit 41% des employées ayant répondu au questionnaire ont plus de 8 ans d'expériences, ci y ajoute les 22% qui ont 8 ans d'expériences, Ce qui suggère qu'ils ont vécu le passage du PCN vers le SCF, ce qui renforce la valeur de leur opinion.

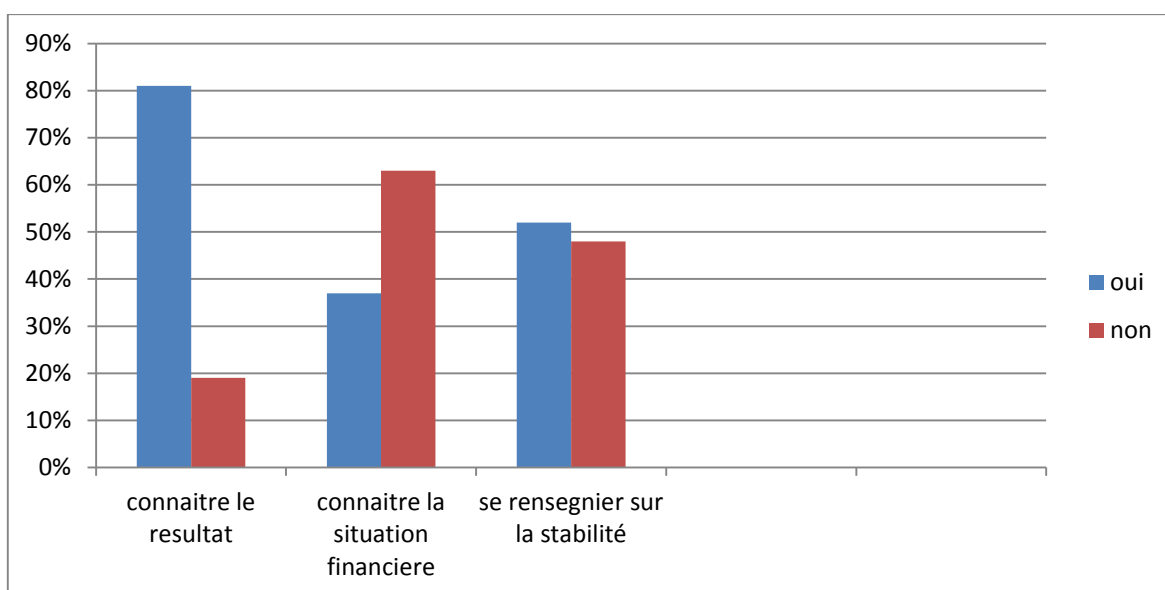
- **Traitement de l'axe n°1 : Les raisons qui poussent les employées a consulté le rapport du conseil d'administration.**

Tableau N°10 : Les raisons qui poussent les employées a consulté le rapport du conseil d'administration

	connaître le résultat	connaître la situation financière	la se renseigner sur la stabilité
oui	81%	37%	52%
non	19%	63%	48%

Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Graphes n°8 : Les raisons qui poussent les employées à consulter le rapport du conseil d'administration



Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

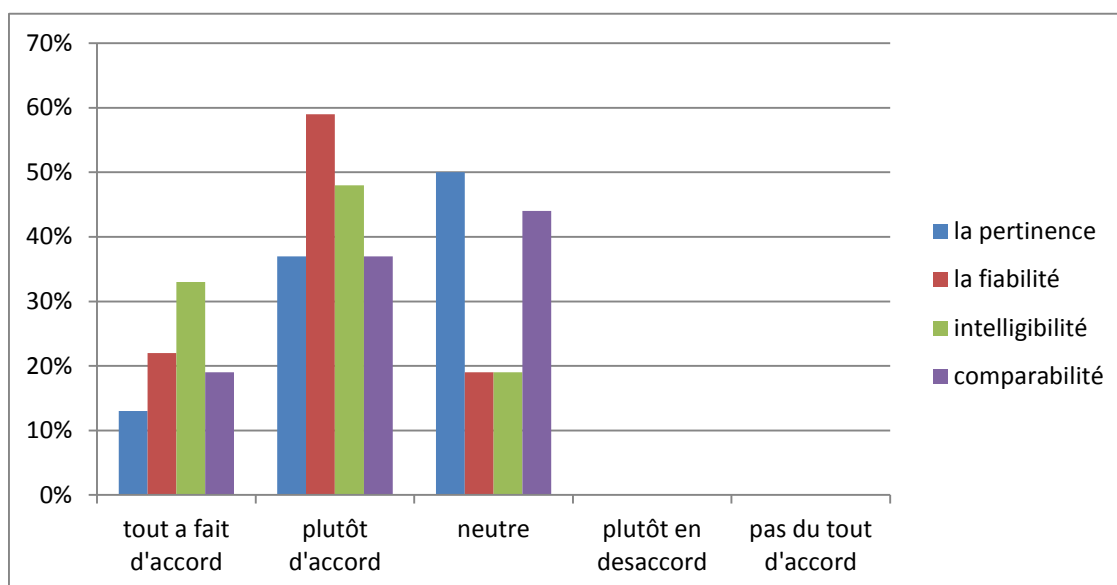
Observation : Comme on peut le voir sur le graphique, les opinions sont partagées, seule une proposition fait l'unanimité.

- **Traitement L'axe n°2 : La qualité de l'information financière fournie par les états financiers**

Tableau N°11 : La qualité de l'information financière fournie par les états financiers

	la pertinence	la fiabilité	intelligibilité	comparabilité
tout a fait d'accord	13%	22%	33%	19%
plutôt d'accord	37%	59%	48%	37%
neutre	50%	19%	19%	44%

Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Graphe n°9 : La qualité de l'information financière fournie par les états financiers

Source : Etabli par nos soins sur la base des résultats du questionnaire

Observation : On voit sur le graphique qu'il y a une tendance, la population interrogée est plutôt d'accord sur les affirmations, mais il faut souligner que une partie importante est restée neutre sur ces affirmations.

2. Commentaire des résultats

2.1. Commentaire des résultats du premier questionnaire

- Commentaire des résultats de l'axe n°1 : les principales faiblesses du PCN
Cet axe comprend 4 items, nous analyserons les résultats par item :

- ✓ Absence d'un cadre conceptuel : 85% des personnes interrogées sont d'accord avec cette affirmation, une des principales faiblesses du PCN est donc la faite qu'il n'avait pas un cadre conceptuel, La comptabilité était au service de la fiscalité ;
- ✓ Primauté de l'apparence juridique sur la réalité économique : 80% des personnes interrogées sont d'accord avec cette affirmation. Le PCN avait une analyse purement juridique, éloigné de la réalité du terrain ne tenait pas compte des évolutions et des conjonctures économiques, cela effectivement était une des principales faiblesses du plan comptable national ;

- ✓ Non traitement de quelques opérations spécifiques : 75% sont d'accord avec cette affirmation et pense que le fait que le PCN ne proposait pas de traitement comptable pour les opérations telles que le crédit – bail, les frais de recherche et de développement, les opérations libellées en monnaies étrangères, constitue une des principales faiblesses du plan comptable national ;
- ✓ Les documents de synthèses sont nombreux, qui ne prennent en considération ni la taille ni le secteur de l'activité de l'entreprise : les opinions sont partagées, 20% des personnes interrogées reste neutres sur la question, et 45% ne sont pas d'accord, on peut donc dire que ce point ne représente pas aux yeux de la population interrogées une des principales faiblesses du plan comptable national ;

- Commentaire des résultats sur l'axe n°2 : les forces du SCF

Cet axe est composé de 5 items :

- ✓ Prééminence de la réalité économique sur l'aspect juridique: cette affirmation a fait l'unanimité au près des préparateurs des états financiers du groupe **SAIDAL**, en est fait 80% sont tout a fait d'accord et 20% sont plutôt d'accord sur le fait que une des principale force du système comptable financier est qu'il privilégie la réalité du terrain, matérialisé par les opérations telles que « contrats de location-financement, contrats de concession, contrats de construction ou de prestation à long terme » ;
- ✓ Une énonciation de manière plus explicite des principes et des règles d'enregistrement comptable des transactions, d'évaluation et de L'établissement des états financiers : 95% des personnes interrogé sont d'accord que une des forces du SCF est qu'il fourni un traitement comptable pour des opérations complexe y compris celles pour lesquelles le PCN ne prévoyait pas de traitement comptable, telles que le leasing, les concessions, les opérations en monnaies étrangères, les pertes de valeurs sur les actifs ;
- ✓ En plus du cout historique, Le **SCF** préconise la méthode de juste valeur pour d'évaluation : cette affirmation a fait l'unanimité, les membres de la DFC et l'équipe de l'audit interne du groupe SAIDAL sont à 100% d'accord pour dire le fait que SCF est préconisé la juste valeur comme méthode d'évaluation constitue une de ces principales forces ;
- ✓ Existence d'un cadre conceptuel de la comptabilité qui fixe, de manière claire, les Conventions et principes de base de la comptabilité et définit les actifs, les passifs, les capitaux propres, les charges et les produits : 85% sont d'accord avec cette affirmation, ils s'accordent sur le fait qu'une des forces du SCF est qu'il a remédié aux faiblesses du PCN, notamment par son cadre conceptuel ;
- ✓ Obligation de présenter des comptes consolidés et des comptes combinés pour les entités soumises à une même autorité de décision : cette affirmation a fait l'unanimité, SAIDAL est un groupe économique, et ceux qui sont chargé de procédé à la consolidation des comptes sont 100% d'accord sur le fait qu'une des principales force du SCF est qu'il a introduit les notions de groupe, de comptes consolidés, qui étaient jusque la inexistantes dans le PCN ;

- commentaire de l'axe n°3 : l'évaluation à juste valeur

Cet axe contient 5 items :

- ✓ L'évaluation à la juste valeur permet une estimation précise de l'actif et du passif de l'entreprise : les comptables et les auditeurs du groupe SAIDAL sont d'accord à 100% avec notre affirmation, la précision de la méthode de la juste valeur ne fait pas de doute ;
- ✓ L'évaluation au cout historique ne reflète pas la réalité économique car elle ne tient pas compte des effets de variation des prix ou du pouvoir d'achat de la monnaie : cette affirmation vient renforcer la supériorité de la méthode de juste valeur, et 90% des comptables et auditeur de SAIDAL sont en accord avec le fait que la méthode du cout historique peut donner une fausse image sur le patrimoine de l'entreprise ;
- ✓ La perte de valeur constatée sur les actifs est un moyen de protéger l'entreprise des risques du marché : 95% des personnes interrogées sont d'accord avec cette affirmation, en fait le principe de prudence est matérialisé par la constatation de la perte de valeur, la prudence qui est nécessaire pour toute entreprise qui souhaite réussir dans une économie de marché ;
- ✓ La perte de valeur sur permet d'éviter la surestimation ou la sous-estimation des éléments de actif : 95% des auditeurs et préparateurs des états financiers sont d'accord, pour donner une image fidèle du patrimoine de l'entreprise, on doit éviter de sous/ou surestimer les actifs ;
- ✓ La réévaluation des actifs contribue à donner une image fidèle du patrimoine de l'entreprise : les auditeurs et les comptables de SAIDAL sont unanimes, ils sont 100% d'accord avec cette affirmation, en effet le SCF a introduit le mécanisme de la réévaluation des immobilisations afin d'obtenir la meilleure estimation possible du patrimoine et de la valeur réelle de l'entreprise, d'obtenir le bilan financier le plus précis possible, une image fidèle passe par la fiabilité des comptes, et la réévaluation apporte cette fiabilité ;

- Commentaire des résultats de l'axe n°4 : Les caractéristiques qualitatives de l'information financière

Cet axe est composé de 4 items :

- ✓ L'information financière fournie par les états financiers du SCF est pertinente et permet la prise de décisions : 85% des membres de la DFC du groupe SAIDAL et de UCC, ainsi que les auditeurs internes du groupe trouvent l'information financière dans le SCF pertinente. Sachant que la majorité des personnes interrogées a déjà travaillé avec le PCN, cela veut dire que l'information financière dans le SCF remplit le critère de la pertinence du point de vue des personnes chargées de la production de cette information et les garantit de sa fiabilité ;
- ✓ L'information financière fournie par les états financiers du SCF est fiable et permet de se renseigner sur la situation et la performance financière de l'entreprise : 90% des comptables et auditeurs du groupe SAIDAL trouvent l'information financière dans le

SCF fiable, ce qui témoigne d'une marque de confiance des ces professionnels dans l'exactitude de l'information fournis les états financiers ;

- ✓ L'information financière fournis par les états financiers du SCF est compréhensible par l'utilisateur : 85% des personnes interrogés trouve que l'information financière proposé par le SCF est intelligible et peut être lu et comprise par l'ensemble des utilisateurs. Mais l'opinion des comptables et auditeur sur la question est à prendre avec un peu de distance car leurs objectivité et leurs jugement peu être faussé, est en donner qu'ils sont la base de la production de l'information financière.
- ✓ L'information financière fournis par les états financiers du SCF est comparable dans le temps et dans l'espace : les opinions sont plutôt divergeant sur la question de la comparabilité de l'information financière dans le SCF, 40% sont d'accord pour dire qu'elle est comparable, 10% ne sont pas d'accord avec cette affirmation, alors que 50% ne se prononce pas et choisi de rester neutre sur la question ;

- Commentaire des résultats de l'axe n°5 : Les obstacles que rencontre l'application du SCF

Cet axe est composé de 4 items :

- ✓ Le marché financier algérien n'est pas assez actif : cette affirmation a fait l'unanimité, 100% des personnes interrogées sont d'accord avec le faite que l'inactivité de notre marché financier constitue un obstacle a la reforme, notamment dans l'évaluation a juste valeur des instruments financiers ou un marché financier actif est nécessaire ;
- ✓ L'environnement économique actuel du pays n'est pas adapté à l'adoption de normes orientées vers le marché : les opinions sont plutôt dispersées sur cette affirmation, 55% ne sont pas d'accord, alors que 30% sont d'accord, 15% sont neutre sur la question, les professionnels pensent que ce n'est pas l'environnement économique qui pose problème mais bien les parties prenantes de cet environnement qui représente un obstacle ;
- ✓ La difficulté de déterminer la juste valeur de certains actifs : cela ne fait pas de doute, 100% sont d'accord sur ce point , déterminer la juste valeur des actifs reste une tache pas facile à accomplir, le marché de l'immobilier est loin d'être réaliste, le marché de l'automobile quand à lui n'est pas encadre par un cadre juridique, le manque d'information sur de nombreux outils de production souvent importés, tout cela rend l'estimation de la juste valeur fastidieuse et constitue un sérieux rempart quant à l'application du système comptable financier ;
- ✓ La résistance de certains professionnel nostalgique du PCN : une grande partie (40%) des personnes interrogées est restée neutre sur la question, le reste a des avis divergents, difficile donc de se faire un constat sur la question.

2.2. Commentaire des résultats du deuxième questionnaire

- **Commentaire des résultats de l'axe n°1 : les raisons qui poussent les employées à consulter le rapport du conseil d'administration.**

Cet axe est composé de 3 items :

- ✓ Pour connaître le résultat réalisé par l'entreprise : 81% des membres du personnels de UCC de SAIDAL, consulte les états financiers pour connaître le résultat, afin de connaître la performance financière de l'entreprise qui les emploie le personnel est amené dans ce cas à consulter au moins le compte de résultat, on peut dire d'après ce résultat que la majorité des employés de l'UCC de SAIDAL consulte au moins un état financier ;
- ✓ Pour connaître la situation financière de l'entreprise : 63% des employés de l'unité commercial centre du groupe SAIDAL ne s'intéresse pas à la situation financière et au patrimoine de leurs entreprise, on peut donc conclure que la majorité des employés ne consulte pas le bilan financier du groupe ;
- ✓ Pour se renseigner sur la stabilité de l'entreprise : 52% des membres du personnel consulte les états financiers pour se rassurer sur la stabilité et la pérennité de l'entreprise qui les emploie, ce qui semble naturel, mais une bonne moitié n'est pas intéressée par ce point, le faite que SAIDAL est une entreprise Etatique peut expliquer cela, les employés se disent que dans le pire des cas, le trésor publique interviendra pour combler un éventuel déficit ;

- **Commentaire sur l'axe n°2 : la qualité de l'information financière fournie par les états financiers**

Cet axe est composé de 4 items :

- ✓ L'information financière fournie par les états financiers présentés dans les rapports du conseil d'administration est compréhensible par tout utilisateur, ayant des connaissances de base en gestion, en économie et en comptabilité : 81% des membres du personnel sont d'accord avec cette affirmation, ce qui valide le point de l'intelligibilité de l'information financière du point de vue d'une tranche d'utilisateur , à savoir le personnel de l'entreprise ;
- ✓ L'information financière fournie par les états financiers présentés dans les rapport du conseil d'administration est fiable et permet de se renseigner sur la situation et la performance financière de l'entreprise : 81% des employés de l'UCC de SAIDAL sont d'accord avec cette affirmation, et le faite que 81% d'entre eux s'intéresse à la performance financière de l'entreprise, on peut dire que le personnel accorde une certaine cofinance dans les chiffres transcrits sur les rapports financiers, le point de fiabilité est validé du point de vue des membres du personnel ;

- ✓ L'information financière fournie par les états financiers présentés dans rapport du conseil d'administration est pertinente et vous permet de prendre une décision : 50% sont neutre sur question, ils ne se voient pas dans une position de prendre une décision sur la base de l'information financière fournie par les états financiers, et 50% sont d'accord avec cette affirmation, même si ils ne sont en position de prendre une décision sur le plan professionnel, les états financiers peuvent les aider à prendre une décision sur le plan personnel, chercher un autre emploi dans le cas où la stabilité de l'entreprise est menacée ou si l'entreprise n'est pas performante et donc incapable de se développer et permettre à ses employés d'évoluer ;

- ✓ L'information financière fournie par les états financiers présentés dans les rapport du conseil d'administration est comparable et vous permet de positionner votre entreprise par rapport aux autres firmes nationales et étrangères : 56% des membres du personnel sont d'accord avec cette affirmation, puisque la majorité du personnel s'intéresse avant tout à la performance financière, la comparaison est tout à fait possible notamment d'une entité à une autre au sein d'un même secteur d'activité. L'adoption par tous du SCF devrait naturellement accroître la comparabilité. 44% sont restés neutre sur la question, du fait qu'ils n'ont pas tendance à comparer la performance financière de leur entreprise avec les autres entreprises.

Conclusion du troisième chapitre

Notre stage au sein de l'unité commerciale centre du groupe SAIDAL, nous a permis d'effectuer une enquête au près des préparateurs des états financiers et des auditeurs, de recueillir leur opinions sur nos hypothèses de recherche. Ce qu'on peut conclure des résultats de ce sondage :

- Le PCN était dans une logique juridique et fiscale, et il n'était pas adapté à la réalité économique ;
- L'évaluation à juste valeur et la primauté de la réalité économique sur l'apparence juridique constitue les principales forces du SCF ;
- La réévaluation des actifs contribue à donner une image fidèle du patrimoine de l'entreprise ;
- L'information financière dans le SCF est fiable, pertinente et intelligible, mais elle doit être plus comparable pour remplir les quatre critères qualitatifs ;
- La difficulté de déterminer la juste valeur de certains actifs est le principal obstacle à l'application du SCF.

Notre stage nous a aussi permis de faire un sondage au près des membres du personnel de l'unité commerciale de SAIDAL, ce sondage a permis de déceler les besoins en information des employés et d'avoir le point de vue de ces utilisateurs de l'information financière sur la qualité de cette dernière. Ce qu'on peut conclure des résultats de ce sondage :

- Les employés de SAIDAL consultent les états financiers afin de connaître de la performance financière de leur entreprise, donc le résultat, et pour se renseigner sur la stabilité de leur entreprise ;
- Les membres du personnel de SAIDAL trouvent l'information financière fournie par les états financiers du SCF fiable et compréhensible, mais ils ne se prononcent pas sur la comparabilité et la pertinence de l'information financière.

Les résultats des deux sondages effectués nous ont permis de prendre l'avis de professionnels et d'utilisateurs sur la qualité de l'information financière dans le SCF, ces avis sont primordiaux afin de mieux apprécier l'apport du système comptable à la qualité de l'information financière. L'apport est mieux apprécié par les professionnels qui trouvent l'information financière dans le SCF est de qualité.

Conclusion générale

Conclusion générale

En conclusion de notre travail de recherche, il convient de rappeler les grands axes qui le compose et de présenter les résultats auxquels nous avons abouti pour vérifier les hypothèses de travail posées, Les conclusions présentées ci-après, si elles sont dépourvues d'aspects quantitatifs, permettent en revanche de mettre en relief les aspects qualitatifs de l'information financière, à savoir :

- La pertinence
- La fiabilité
- L'intelligibilité
- La comparabilité

Notre hypothèse principale est que du faite du passage d'un système comptable fondé sur une conception qui prend en charge surtout les contraintes juridiques et fiscales, à une comptabilité financière prôné pas le SCF, l'information financière dans le système comptable financier permet de mieux renseigner sur la situation et la performance financière de l'entreprise, et ainsi réponde aux besoins des utilisateurs des états financiers.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avant introduit les hypothèses secondaires suivantes :

- Avec son cadre conceptuel et ses principes, Le SCF est conçu pour apporté la fiabilité et transparence aux comptes de l'entreprise.
- Les changements que le SCF a apportés, notamment au niveau des règles d'évaluations permettent une estimation plus objective du patrimoine de l'entreprise.
- Le SCF a apporté aussi des changements en matière de préparation et de présentation des états financiers, afin de produire une information pertinente, comparable et intelligible.

Aux termes de la réflexion tant théorique qu'empirique, nous pouvons tirer certains enseignements. Certains résultats intéressants peuvent être repris :

- Le SCF est bâtis sur une base théorique inspirée des normes IAS/IFRS avec la richesse nécessaire pour apporter une transparence nouvelle et certaine dans plusieurs domaines : les engagements de retraite, l'information sectorielle tableau des flux de trésorerie, l'annexe des états financiers, etc. Sur tous ces éléments, la richesse d'information apportée par le SCF est considérable.
- Le SCF a apporté plus de fiabilité aux comptes, notamment par le principe de la Prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, principe sur le quel sont fondés plusieurs opérations complexes : le crédit-bail, les contrats de constructions de prestation à long terme. Ou le fond prime sur la forme. Ce principe permet, donc, de publier une information plus économique servant à l'investisseur national et étranger.

Notre première hypothèse est confirmée, le cadre conceptuel du système comptable financier, qui est la doctrine comptable en Algérie, par ses principes, est conçu pour apporter de la transparence et de la fiabilité aux comptes des entreprises.

Pour notre deuxième hypothèse, nous avons prélevé les résultats suivant :

- la réévaluation des immobilisations permet une estimation plus fiable de la valeur d'entreprise, et contribue à donner une image fidèle des états financiers
- La perte de valeur sur les éléments d'actifs permet à l'entité de se protéger des risques du marché et d'éviter la sous-estimation ou la surestimation, et contribue ainsi à la fiabilité des comptes de l'entreprise.

Notre hypothèse est confirmée, Les actifs les plus importants au sein de l'entreprise sont représentés par les immobilisations corporelles, incorporelles et financières. Ces immobilisations ont une durée d'utilité (de vie) très longue, donc, elles restent longtemps à la disposition de l'entreprise. Alors, pour connaître ce que vaut aujourd'hui le patrimoine de l'entreprise, nous devons évaluer ces immobilisations à la juste valeur et non au coût historique. En l'ère actuelle, les transactions financières dépassent très largement les transactions réelles, cela revient principalement au phénomène de la spéculation et la recherche du gain rapide. L'entreprise doit, donc, maîtriser l'évolution de la valeur de ses immobilisations. Par conséquent, elle doit comptabiliser toute variation de la valeur de ses immobilisations.

Ainsi, la juste valeur permet d'émettre une information financière visant à améliorer la fiabilité des prévisions des investisseurs et la prise des décisions pertinentes dans les meilleurs délais. La méthode d'évaluation à juste valeur contribue d'une part, à la fiabilité de l'information financière et d'autre part, à la comparabilité des états financiers des entités qui évoluent dans le même secteur d'activité.

Pour notre troisième hypothèse, nous avons prélevé les résultats suivant :

- Les états financiers du SCF sont fondés sur le principe d'importance relative, ils mettent en évidence toute information significative et contribuent ainsi à produire une information pertinente. Et compréhensible par les utilisateurs.
- L'introduction des notions de consolidation dans le SCF permet d'avoir une vision globale de la situation financière et de la performance de l'entité, et contribue ainsi à la pertinence de l'information en premier lieu, et rend possible la comparabilité entre les grandes entreprises qui agissent dans divers domaines d'activités.
- Le tableau de flux de trésorerie introduit dans le SCF permet à l'utilisateur d'évaluer la capacité de l'entreprise à dégager des liquidités et des équivalents de liquidités, de déterminer ses besoins en liquidités, et de prévoir les échéances et le risque des encaissements futurs, ce qui contribue à la pertinence de l'information financière, particulièrement si dans ce cas l'utilisateur est une Banque ou un créancier.

Notre troisième hypothèse est confirmée, les états financiers du SCF fournissent une information pertinente, comparable et compréhensible.

La qualité de l'information dans le SCF a connu une nette amélioration, sur le plan théorique, le cadre conceptuel constitue une base solide, qui permet de remplir les critères qualitatifs constituant une information financière de qualité qui répond aux besoins des utilisateurs des états financiers.

Sur le plan pratique, l'information financière dans le SCF rencontre quelques obstacles pour atteindre ses objectifs, pour dépasser ces obstacles, nous proposons les recommandations suivantes :

- les autorités publiques (normalisateur, banque centrale) doivent également jouer un rôle clé dans la convergence des pratiques de mise en œuvre du SCF, et doivent s'en donner pleinement les moyens pour que le SCF puisse atteindre ses objectifs, Et cela au travers de réformes qui insuffleront une nouvelle dynamique au marché financier.
- Former des experts en évaluation dans plusieurs domaines afin de permettre aux entreprises de déterminer la juste valeur de leurs éléments d'actifs.
- Les normes IFRS, de nature évolutive et changeante, doivent faire l'objet d'un suivi particulier par le normalisateur national à l'effet de mettre à jour les dispositions du SCF, dispositions qui s'appuient sur les normes IAS/IFRS qui datent de 2004, et prendre en compte des points de vue des préparateurs et utilisateurs de l'information financière.
- introduire des règles plus détaillées afin d'assurer une cohérence dans l'application, notamment dans le volet de la consolidation où le SCF ne donne pas de précision sur les méthodes de consolidation des états financiers.
- les entreprises devraient avoir un dispositif de contrôle interne pour identifier les nouvelles procédures à mettre en place, dans le cadre de l'incorporation des nouvelles méthodes d'évaluation et de comptabilisation, préconisées par le SCF. Il faut donc inciter les entreprises économiques à développer la fonction d'audit interne afin de permettre un contrôle permanent sur le processus d'élaboration de l'information financière.

Limites de la recherche :

La taille de l'échantillon relativement réduite qui est essentiellement due au manque de temps. Et nous aurions souhaité interroger d'autres catégories d'utilisateurs des états financiers, comme les dirigeants et les actionnaires, mais faute d'accessibilité cela n'était pas possible. Et les banques faute de temps.

Pistes de recherches futures :

Enfin, nous ne prétendons pas avoir épuisé l'ensemble des volets qui touchent au thème abordé mais nous ouvrons la perspective pour d'autres travaux dans le domaine notamment, la pertinence de l'information financière en interrogeant les dirigeants et actionnaires d'une grande entreprise, ou faire un sondage auprès des banques.

Bibliographie

Bibliographie :

Ouvrages :

- 1) ALAZARD. C et SEAPRI. S, Contrôle de gestion (manuel et applications), Ed Dunod, DCG11, Paris, 2007.
- 2) Barneto Pascal, Normes IAS/IFRS Application aux états financiers, Edition Dunod, Paris 2004.
- 3) Brun STEOHANE , Guide d'Application des Normes IAS/IFRS, Berti Edition, Alger 2011.
- 4) Colasse Bernard, Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, Edition Economica, Paris, 2000.
- 5) Escafffe Lionel, ERIC Tort, les Normes Internationales de Comptabilité IAS/IFRS, Edition Gualino, Paris 2006.
- 6) Garmilis Ali et Chantal Poty, Comptabilité financière, Edition Dunod 2009.
- 7) GRENIER C, « système d'information et comptabilité, encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, sous la direction de collasses », Economica, paris, 2000.
- 8) Haranger-Gauthier M et May Helou, IFRS-IAS, édition hachette, 2010.
- 9) Jaques renard, Théorie et pratique de l'audit interne, Éditions d'Organisation Groupe Eyrolles, Paris, 2010.
- 10) J.L.LEMOIGNE, « la théorie du système général », PUF, France 1997.
- 11) J.Pierre Shumitt « manuel de l'organisation de l'entreprise ». Édition PUF. France 1986.
- 12) Obert Robert, pratique des normes IAS/IFRS, Editions Dunod, 2ème édition, Paris, 2004.
- 13) Robert OBERT, Marie-Pierre MAIRESSE, Comptabilité et audit, Dunod, Paris, 2009.
- 14) Rouzeau Martine, « Economie d'entreprise, organisation, gestion, stratégie d'entreprise », Edition E.S.K.A – Paris, France, 1993.
- 15) Tazdait Ali, Maitrise Du Système Comptable Financier, Edition ACG, Alger, 2009.
- 16) Verminen Pierre, finance d'entreprise, Edition Dalloz, Paris 2010.
- 17) Walton Peter, La comptabilité anglo-saxonne, Edition la Découverte, Paris, 3ème Edition, 2008.
- 18) Weygandt J, Douald.E, B.Trenholm : « Principes de comptabilité », 2eme Ed canadienne, 2002.

Thèses et mémoires :

Lakhdar KHELLAF, LES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITE (IAS – IFRS) ET LEUR APPLICATION EN ALGERIE CAS DU SYSTEME COMPTABLE ET FINANCIER ALGERIEN (SCF), thèse de doctorat, BATNA 2014.

Textes juridiques :

- Arrêté du 25 Mars 2009, Fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes.

- Arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la comptabilisation des états financiers ainsi que la nomenclature et règles de fonctionnement des comptes.

Autres :

- Dictionnaire le petit Larousse 2008.
- A.KADDOURI et A.MIMECHE, Cours de comptabilité financière selon les normes IAS/IFRS et le SCF 2007.
- ENAG Edition Alger 2009.
- Cadre d'assurance de la qualité des données, Statistique Canada, 2008.
- Utilisation de l'information gouvernemental, centre de technologie gouvernemental, université

Ouvrages en arabe :

محمد عبد الرزاق قاسم «نظم المعلومات المحاسبية الحاسوبية» مكتبة دار الثقافة للنشر والتوزيع : الأردن 1998

ياسر صادق مطبع «نظم المعلومات المحاسبية» مكتبة المجتمع العربي للنشر والتوزيع, 2007

Les annexes

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique

Ecole Supérieure de Commerce

Objet : - Participation à un sondage

Madame, Monsieur ;

Nous réalisons une recherche académique en vue de l'obtention d'un ***master en sciences économiques et commercial*** intitulé : **Les apports du nouveau système comptable financier (SCF) à la qualité de l'information comptable et financière des entreprises en Algérie** sous la problématique : « **Le SCF répond-il aux besoins des utilisateurs des états financiers ?** ».

Ce questionnaire constitue l'un des volets les plus importants de cette recherche, il a pour but d'étudier et d'analyser les opinions des membres du personnels de votre groupe.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Abbas youcef

Questionnaire sur la qualité de l'information financière dans le SCF

Vous travaillé SAIDAL depuis quand ?

5ans 8 ans plus

Consultez-vous le rapport du conseil d'administration de SAIDAL ?

OUI NON

SI OUI, quelle est la raison qui vous pousse a le faire :

Pour connaitre la situation financière de l'entreprise

Pour connaitre le résultat réalisé par l'entreprise

Pour me renseigné sur la stabilité de l'entreprise

Autre :

Quels est votre degré d'accord concernant les affirmations suivantes :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Neutre	Plutôt en désaccord	Pas d'accord
L'information financière fournie par les états financiers présentés dans rapport du conseil d'administration est compréhensible par tout utilisateur, ayant des connaissances de base en gestion, en économie et en comptabilité.					
L'information financière fournie par les états financiers présentés dans rapport du conseil d'administration est fiable et permet de se renseigner sur la situation et la performance financière de l'entreprise.					
L'information financière fournie par les états financiers présentés dans rapport du conseil d'administration est pertinente et vous permet de prendre une décision.					
L'information financière fournie par les états financiers présentés dans rapport du conseil d'administration est comparable et vous permet de positionner votre entreprise par rapport aux autres firmes nationales et étrangères.					

MERCI pour votre étroite collaboration

Questionnaire sur la qualité de l'information financière dans le SCF

Vous travaillé SAIDAL depuis quand ?

5ans 8 ans plus

A votre avis les principales faiblesses du PCN sont :

	Tout à fait D'accord	Plutôt d'accord	Neutre	Plutôt en désaccord	Pas du tout d'accord
Absence d'un cadre conceptuel.					
Primauté de l'apparence juridique sur la réalité économique.					
Les documents de synthèses sont nombreux, qui ne prennent en considération ni la taille ni le secteur de l'activité de l'entreprise.					
Le PCN préconise le coût historique comme méthode d'évaluation					
Le PCN ne traite pas certaines opérations, telles que le crédit bail, les opérations en monnaies étrangères, les investissements incorporels, le changement des méthodes comptables ainsi que les frais de recherche et de développement					
autres					

Selon vous les principales forces du SCF sont :

	Tout à fait D'accord	Plutôt d'accord	Neutre	Plutôt en désaccord	Pas du tout d'accord
Primauté de la réalité économique sur l'apparence juridique.					
Une énonciation de manière plus explicite des principes et des règles d'enregistrement					

comptable des transactions, d'évaluation et de L'établissement des états financiers.					
En plus du cout historique, Le SCF préconise la méthode de juste valeur pour d'évaluation					
Existence d'un cadre conceptuel de la comptabilité qui fixe, de manière claire, les Conventions et principes de base de la comptabilité et définit les actifs, les passifs, les capitaux propres, les charges et les produits.					
Obligation de présenter des comptes consolidés et des comptes combinés pour les entités soumises à une même autorité de décision.					
autres					

Quelle est votre opinion concernant les affirmations suivantes :

	Tout à fait D'accord	d'accord	Neutre	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
L'évaluation à la juste valeur permet une estimation précise de l'actif et du passif de l'entreprise.					
L'évaluation au cout historique ne reflète pas la réalité économique car elle ne tient pas compte des effets de variation des prix ou du pouvoir d'achat de la monnaie.					
La perte de valeur constaté sur les actif est un moyen de protégé l'entreprise des risque du marché.					
La perte de valeur sur permet d'évité la surestimation ou la sous-estimation des éléments de actif.					
La réévaluation des actifs contribue à donner une image fidele du patrimoine de l'entreprise.					

Quels est votre degré d'accord concernant les affirmations suivantes :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Neutre	Plutôt en désaccord	Pas d'accord
L'information financière fournis par les états financiers du SCF est pertinente et permet la prise de décisions.					
L'information financière fournis par les états financiers du SCF est fiable et permet de se renseigner sur la situation et la performance financière de l'entreprise.					
L'information financière fournis par les états financiers du SCF est compréhensible par l'utilisateur.					
L'information financière fournis par les états financiers du SCF est comparable dans le temps et dans l'espace.					

D'après vous les obstacles que rencontre le SCF sont :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Neutre	Plutôt en désaccord	Pas d'accord
Le marché financier algérien ne pas assez actif					
L'environnement économique actuel du pays n'est pas adapté à l'adoption de normes orientées vers le marché					
La difficulté de déterminé la juste valeur de certains actifs.					
La résistance de certains professionnel nostalgique du PCN.					
autres					

MERCI pour votre étroite collaboration.